



**ANIMATION / COORDINATION DES ACTIONS ET DES
REFLEXIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ANGUILLE
EUROPEENNE SUR LE BASSIN VERSANT GIRONDE-
GARONNE-DORDOGNE**

JANVIER A DECEMBRE 2009



Etude financée par :

L'Union Européenne
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Vanessa LAURONCE

mai 2010

MI.GA.DO. 13GD-10-RT



L'animation/coordination des actions et réflexions pour la
sauvegarde de l'anguille est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de
développement régional.



RESUME

L'anguille est une espèce migratrice présente historiquement sur le bassin Gironde Garonne Dordogne. Elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

La situation de l'anguille est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce.

A travers le programme INDICANG de 2004 à 2007 et autour du poste d'animateur, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions sur le bassin versant.

En 2008, le PLAGEPOMI a été rédigé, listant des mesures devant être mises en place avant 5 ans, ainsi qu'un plan de gestion local et national dont les Ministères ont demandé l'application dès juillet 2009.

La présence de l'animatrice anguille a permis de faire le lien entre les plans de gestion devant être mis en place dans le cadre du Règlement Européen, les mesures du PLAGEPOMI et les acteurs locaux oeuvrant sur le territoire COGEPOMI.

Le rôle de l'animatrice a été, en plus d'assurer le transfert de méthodologies et de connaissances, de suivre la mise en place de ces mesures dans le bassin et de répondre aux questionnements des différents partenaires, ainsi que de participer aux comités de pilotage travaillant sur les études de bassin versant se développant sur le territoire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1 LE PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (PLAGEPOMI) – BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE CHARENTE SEUDRE LEYRE.....	2
1.1 LE PLAGEPOMI.....	2
1.2 Participation de l’animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	3
2 LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L’ANGUILLE EUROPEENNE.	4
2.1 Le Règlement européen et les échéances	4
2.2 Les plans de gestion local et national.....	6
2.3 Participation de l’animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	6
3 LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN 7	7
3.1 Appui technique sur des cas concrets aux bureaux d’étude et partenaires – transfert de connaissance et expertise	7
3.2 Participation à des réunions – transfert de connaissance, de méthodologie et expertise	8
3.3 Communication sur les retours d’expérience et connaissances acquises.....	9
4 LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE COGEPOMI.....	10
5 LA PLAQUETTE D’INFORMATION « L’ANGUILLE DANS LE BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE »	11
CONCLUSION.....	12
ANNEXES	13

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre2

Figure 2 : Echancier européen pour l’élaboration et mise en place des plans de gestion 5

INTRODUCTION

L'anguille est une espèce migratrice présente historiquement sur le bassin Gironde Garonne Dordogne. Elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

La situation de l'anguille est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce.

A travers le programme INDICANG et autour du poste d'animateur, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions sur le bassin versant.

En 2008, le PLAGEPOMI a été rédigé, listant les mesures devant être mises en place avant 5 ans, ainsi qu'un plan de gestion local et national dont les Ministères ont demandé l'application dès juillet 2009. Un des rôles de l'animatrice, outre d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des méthodologies auprès des partenaires est de s'assurer et de suivre la mise en place de ces actions.

1 LE PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (PLAGEPOMI) – BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE CHARENTE SEUDRE LEYRE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI a été adopté dans sa version complète en juin 2008. Des fiches font le bilan des différentes espèces de poissons migrateurs dans le bassin et les mesures de gestion proposées orientent les actions à mettre en place entre 2008 et 2012. Ces mesures se développent autour de sept grands thèmes :

- la libre circulation,
- les suivis biologiques et halieutiques,
- le soutien de stock,
- la gestion des habitats,
- la gestion de la pêche,
- l'animation-communication-sensibilisation,
- l'amélioration des connaissances.

28 mesures concernent l'anguille, dont 10 sont spécifiques à cette espèce.

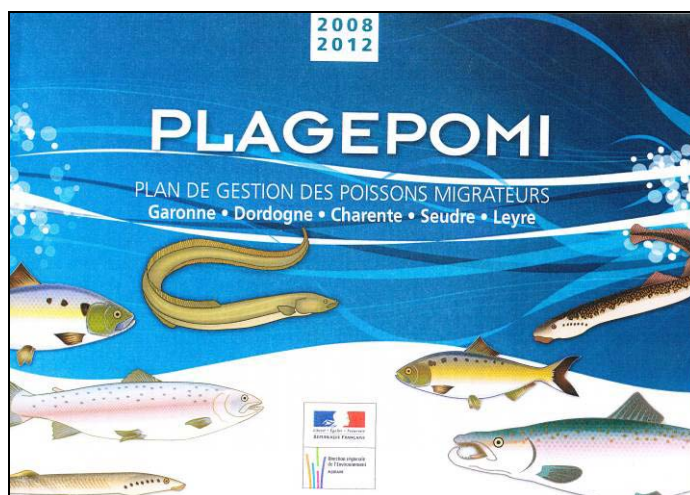


Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Le PLAGEPOMI fera l'objet, selon les besoins, d'une modification dès que le plan national anguille sera mis en application (après validation par l'Europe). Le plan de gestion des poissons migrateurs est téléchargeable sur le site de la DREAL Aquitaine (<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr>). Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document mais dans le cadre du plan de gestion national du Règlement européen.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

1.2 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Lors des réunions du Groupe Technique anguille COGEPOMI, l'animatrice est chargée de faire le point sur les mesures du PLAGEPOMI concernant l'anguille, d'en faire le suivi et de s'assurer que toutes les mesures seront prises en compte avant la fin du PLAGEPOMI, en 2012.

De plus, l'animatrice s'est assurée à chaque rencontre ou réunion avec des partenaires du bassin de la bonne connaissance des mesures listées dans ce document. De nombreuses discussions ont également eu lieu par téléphone avec les partenaires.

Des tableaux ont été établis afin de suivre l'évolution de la mise en place de ces mesures et de prévoir les retards ou lacunes d'actions prévues sur certains thèmes.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 5 jours de l'animatrice anguille.

2 LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE LA POPULATION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter avant décembre 2008 un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de la population. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée.

La France a envoyé fin décembre 2008 un plan de gestion national instituant des mesures de réduction des mortalités anthropiques de la population d'anguilles, accompagné de plans de gestion locaux par unité de gestion anguille.

L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40% d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimé « sans impact anthropique ».

2.1 Le Règlement européen et les échéances

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche)
- un volet local, élaboré au sein des territoire COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DIREN Aquitaine, la DRAM, l'ONEMA, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base de recommandations de travail des groupes techniques « Pêcherie et contrôle », « Suivis », « Ouvrages » et « Repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

L'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI a été incluse en 2008 dans le groupe de rédaction restreint, afin d'apporter son expertise, les travaux et connaissances synthétisées ces dernières années au sein du Groupe technique anguille, et ainsi faire le lien avec les membres du groupe et les différents partenaires du bassin.

L'échéancier européen et national du plan de gestion a été défini jusqu'en 2013.

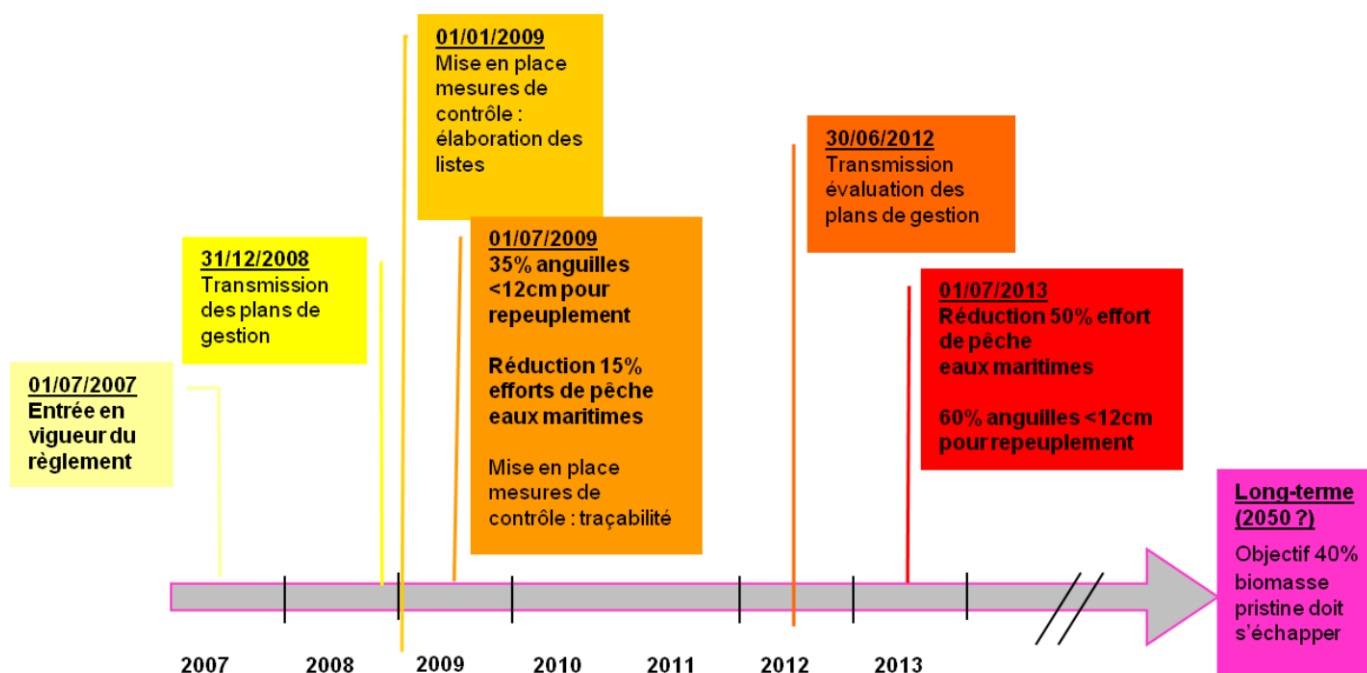


Figure 2 : Echéancier européen pour l'élaboration et mise en place des plans de gestion

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existant sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité afin de rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Le plan de gestion français a été transmis à l'Europe en décembre 2008 pour validation. Le volet national et le volet local du bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre sont téléchargeables sur le site de MIGADO (www.migado.fr)

En décembre 2009, la France n'a pas encore reçu de réponse de l'Europe, initialement prévue pour juillet 2009 ; certains Etats membres ont vu leurs plans approuvés, rejetés ou des modifications demandées.

Fin mai 2009, un courrier de la Commission Européenne certifiant la recevabilité du plan de gestion de la France, a été reçu à la suite de compléments et commentaires apportés en avril 2009.

Les Ministères ont considéré que les plans de gestion sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2009 et demandent la mise en place des mesures de gestion listées.

2.2 Les plans de gestion local et national

Les mesures à mettre en place pour améliorer les facteurs majeurs de perturbation sont :

✓ **Les mesures pêches**

Le règlement impose la réduction de 30% de l'effort de pêche en 3 ans dans l'UGA (hors UGA pêche interdite).

- Pour cela, la France demande la mise en place de quotas de pêche pour la civelle, avec une saison de 5 mois et la suppression des relèves hebdomadaires. Ces quotas seront calculés sur la base des captures de 2003 à 2006 avec une réduction de 10% par an sur 3 ans.
- Pour l'anguille jaune, la saison de pêche sera réduite de 7 à 5 mois jusqu'à 2011, avec pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre une période d'ouverture de pêche du 01/05 au 30/09 et du 01/04 au 30/10 pour le bassin d'Arcachon en 2011.

La pêche amateur civelle est interdite en domaine fluvial et maritime.

Il est interdit d'utiliser les civelles, anguilles ou chair d'anguilles comme appât.

Il reste interdit de pêcher les anguilles argentées.

✓ **Les mesures repeuplement**

Dans le cadre du plan national, la France doit réserver 5 à 10% des anguilles pêchées annuellement pour du repeuplement dans les bassins français. Les zones de repeuplement ont été identifiées dans le plan de gestion et devront être précisées ultérieurement.

Si l'on prend en compte les densités de repeuplement préconisées pour le territoire COGEPOMI, les quantités de civelles à transférer seront d'environ 2 à 1.5 tonnes.

✓ **Les mesures Libre circulation**

Lors de la rédaction des volets locaux, des ouvrages ont été identifiés comme prioritaires :

- Sur le bassin de la Charente et de la Seudre : 94 obstacles + les obstacles des marais de la Seudre et d'Oléron qui n'ont pas encore été inventoriés
- Sur le bassin Gironde Garonne Dordogne : 88 obstacles
- Sur le bassin de la Leyre et Canal des Etangs : 10 obstacles.

2.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille a été de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du plan de gestion et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications, (réalisées également en grande partie par téléphone) ont eu lieu afin de porter ces informations à la connaissance de tous.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 5 jours de l'animatrice anguille.

3 LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN

Tout au long de cette année 2009, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différentes partenaires du bassin, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin en fonction des méthodologies développées dans le programme INDICANG et, par la suite, des actions mises en place par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

3.1 Appui technique sur des cas concrets aux bureaux d'étude et partenaires – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études « Etat des lieux et diagnostic de bassins versants » ou des Docob Natura 2000 se sont développés en 2009 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offre de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants ou les travaux qui ont déjà été réalisées (afin d'éviter de dupliquer les actions). De nombreux bureaux d'études souhaitant répondre aux appels d'offre ont donc contacté l'animatrice, qui, par la suite, a travaillé de manière plus approfondie sur des cas précis (lors de réunions de travail, ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et d'éventuels problèmes de franchissabilité.

Les bureaux d'études concernés directement par les études de bassin versant et qui ont reçu un appui direct de l'animatrice ont été entre autres :

- ASCONIT
- GEREa, pour des projets de rétablissement de la libre circulation sur le Chenal du Gua, et chenal de Maillarde et Guy.
- Rivière Environnement
- AQUACONSEIL pour l'étude de bassin versant Beuve Bassanne,
- EGESO, bureau d'étude à Limoges
- CE3E pour la réponse à des appels d'offre d'étude de bassins versants
- Chênes et Roseaux pour une problématique d'aménagement de la porte à flot sur la Communauté des Communes de Montesquieu.
- La Communauté des Communes de Montesquieu afin de discuter de l'aménagement de l'un de leurs ouvrages à la mer et des différentes possibilités techniques existantes.
- le Parc Naturel des Landes de Gascogne pour une problématique ouvrage après la rupture de vannes sur un de leurs ouvrages en gestion.
- SOCAMA pour l'apport de données dans le cadre de l'étude de réfection de berges à l'aval des portes à flot.

De plus, l'animatrice a été en contact afin de répondre à de nombreuses interrogations sur la problématique anguille et les avancées sur le Règlement européen avec différents partenaires comme :

- les services départementaux de l'ONEMA,
- les services de police de l'Eau des DDEA,
- Les Eptb de bassin, ainsi que l'Institution Charente
- les Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique,
- la Fédération Nationale pour la Pêche en France....

3.2 Participation à des réunions – transfert de connaissances, de méthodologie et expertise

L'animatrice a également participé à diverses réunions organisées par des partenaires du bassin ou par des bureaux d'étude afin d'apporter son expertise sur le thème traité ou en tant que membre du comité de pilotage, mais également afin d'apporter ses connaissances de la problématique rencontrée sur le territoire concerné. En effet, MI.GA.DO. par le biais de ce rôle de transfert de connaissances est membre de nombreux comités de pilotage d'études de bassins versants.

Les réunions qui ont eu lieu en 2009 sont par exemple :

- en janvier 2009, réunion thématique SAGE Estuaire « les zones humides »
- en janvier 2009, réunion du Comité de pilotage du DOCOB Engranne
- en mars 2009, participation en tant que membre du comité de pilotage au rendu de l'étude du suivi de la passe spécifique anguilles sur le Canal des Etangs au Pas du Bouc, organisé par la FDAAPPMA33.
- en mars 2009, participation en tant que membre du comité de pilotage à la réunion de lancement de l'étude de bassin versant du Chenal du Gua (projet de restauration de la libre circulation sur l'axe – 4 obstacles dont une porte à flot concernés).
- en avril 2009, réunion avec l'Association Peishota, travaillant pour la réhabilitation d'un bras mort de la Garonne, et venant chercher des informations existantes et des conseils méthodologiques sur le secteur.
- en avril et en octobre 2009, réunion du Groupe Garonne afin d'informer les membres du groupe des différentes actions anguille ayant lieu sur le bassin.
- en septembre 2009, comité de pilotage de rendu de résultats de l'étude de bassins versants Beuve Bassanne, afin d'apporter un appui au bureau d'étude Aquaconseil sur la problématique anguille et libre circulation.
- en octobre 2009, Commission Charente afin de faire le point et présenter les avancées sur le Règlement européen et les plans de gestion nationaux et locaux.
- en novembre 2009, réunion de terrain sur la gestion d'un marais, possession ONEMA-ONCFS près de Blaye, afin de faire remonter les retours d'expérience existants.
- en novembre 2009, réunion du Groupe Dordogne, afin de faire le point sur les actions anguilles prévues en 2010.
- en novembre 2009, réunion de terrain afin de visiter les obstacles sur la Maillarde et Guy et faire le point sur les aménagements possibles pouvant être mis en place, selon la configuration de sites.

- en décembre 2009, réunion de terrain sur les sites de Certes et Malprat afin de comprendre le fonctionnement de ces marais et faire des propositions de gestion de ce type de milieu afin d'optimiser leur gestion et leur accès par les espèces piscicoles. Un document de synthèse et réflexion (cf. annexe 1) a été élaboré en collaboration avec le Cemagref afin de présenter les retours d'expérience et les réflexions sur cette thématique.

3.3 Communication sur les retours d'expérience et connaissances acquises

En terme d'animation orientée vers le grand public, l'animatrice anguille est intervenue lors d'animations :

- en mars 2009, à la Fête de la pibale à Vitrezay organisée par le Pôle Nature de Vitrezay, le thème de la présentation étant l'explication des principaux points réglementaires concernant l'anguille. (cf. présentation annexe 2).
- en avril 2009, invitation à participer à un séminaire sur la continuité écologique à la DIREN Aquitaine, afin de présenter aux Services Police de l'Eau du bassin Adour Garonne les différentes actions concrètes mises en place pour rétablir la libre circulation (portes à flot, rivières pilotes) et ainsi transmettre les premiers retours d'expérience. (Cf. présentation en annexe 3 de ce rapport).
- En octobre 2009, lors des Journées « Anguilles et marais littoraux » organisées par le CREA au Forum des Marais Atlantiques à Rochefort. Les premiers tests de gestion des ouvrages de protection à la mer et les premiers retours d'expérience y ont été présentés. (Cf. présentation en annexe 4 de ce rapport).

Outre ces réunions et à la suite des différentes présentations faites, l'animatrice a été contactée par des partenaires extérieurs au bassin afin de recueillir des informations sur les tests de gestion, protocoles et méthodologies mises en place sur le territoire COGEPOMI. Cela a été le cas de :

- l'Institution Adour
- la FDAAPPMA Pas de Calais
- l'UNIMA

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 26 jours de l'animatrice anguille.

4 LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI

Comme évoqué précédemment, les différentes actions développées pendant cette année 2009 ont nécessité des validations ou des consultations du Groupe Technique Anguille qui s'est donc réuni plusieurs fois, soit en groupe défini initialement, soit en groupe élargi pour inclure les financeurs des actions anguilles sur le territoire COGEPOMI.

- En juillet 2009, le groupe s'est réuni afin de faire le point sur les Règlements européens, présenter les premières actions mises en place sur la libre circulation et faire le point et le suivi sur les actions PLAGEPOMI, comme indiqué précédemment. Le compte-rendu et les présentations de cette réunion se trouve en annexe 5 de ce rapport.
- En décembre 2009, le groupe technique a été élargi aux financeurs des programmes anguilles des bassins Garonne Dordogne Charente Seudre et Leyre, afin de présenter les actions mises en place en 2009, qui seront proposées en 2010, et les mettre en parallèle avec les mesures listées dans le PLAGEPOMI. (cf. compte-rendu annexe 6).

En relation directe avec les actions développées dans le cadre du Groupe Technique anguilles COGEPOMI, l'animatrice a également participé à :

- Une réunion afin de travailler sur les cours d'eau à enjeu anguilles, à la DIREN Aquitaine en avril 09
- En avril et en octobre, une réunion afin de travailler sur l'identification des espèces cibles à prendre en compte sur les différents cours d'eau qui sont proposés au classement, avec la FDAAPPMA33 et l'ONEMA, sur la base des connaissances de terrain de chacun.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 9 jours de l'animatrice anguille.

5 LA PLAQUETTE D'INFORMATION « L'ANGUILLE DANS LE BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE »

Dans la continuité de l'édition des lettres d'information semestrielles « L'Anguille dans le bassin Gironde Garonne Dordogne » et afin de sensibiliser les administrations, institutions, techniciens, usagers ... et de communiquer sur les actions réalisées et les avancées sur la problématique anguille, la nouvelle lettre d'information (lettre n°7) a été éditée faisant le point sur les tests de gestion des ouvrages de protection à la mer ayant débuté sur les deux sites. Des informations additionnelles sur des thèmes plus généraux ont également été apportées. (Cf. annexe 7 de ce rapport).

Cette lettre éditée à 1.300 exemplaires a été largement diffusée à tous les partenaires intra et interbassin, nationaux et européens avec qui des collaborations étroites se sont développées ces dernières années.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 5 jours de l'animatrice anguille.

CONCLUSION

L'animation du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI permet de créer une cohérence des actions et réflexions sur le bassin. De plus en plus, les partenaires techniques et financiers se tournent vers l'animatrice du groupe anguille afin de se tenir informés des avancées des réflexions à l'échelle européenne, nationale et du bassin sur la problématique anguille.

Avoir une cohérence des actions et des méthodologies permet de compiler les résultats des actions mises en place au niveau des sous-bassins versants, et d'œuvrer vers la sauvegarde de l'anguille, à travers des actions concrètes développées au niveau local.

La présence de l'animatrice anguille a permis de faire le lien entre les plans de gestion devant être mis en place dans le cadre du Règlement Européen, les mesures du PLAGEPOMI et les acteurs locaux oeuvrant sur le territoire COGEPOMI.

Le rôle de l'animatrice a été, en plus d'assurer le transfert de méthodologies et connaissances, de suivre la mise en place de ces mesures dans le bassin, et de répondre aux questionnements des différents partenaires, ainsi que de participer aux comités de pilotage travaillant sur les études de bassin versant se développant.

ANNEXES

Annexe 1 : Document de synthèse et réflexion sur « L'Anguille et les marais endigués » Christian Rigaud (Cemagref) et Vanessa Lauronce (Migado)

Annexe 2 : Présentation faite au Journées de la piballe à Vitrezay en mars 2009

Annexe 3 : Présentation faite au séminaire « L'anguille et les marais Littoraux » en avril 2009 lors du séminaire « continuité écologique » à la Diren Aquitaine

Annexe 4 : Présentation faite au séminaire « L'anguille et les marais Littoraux » en octobre 2009 à Rochefort

Annexe 5 : Compte-rendu de la réunion du Groupe Technique Anguille COGEPOMI de juillet. 2009

Annexe 6 : Compte-rendu de la réunion du Groupe Technique Anguille COGEPOMI de décembre 2009

Annexe 7 : Lettre d'information « *L'Anguille dans le bassin Gironde Garonne Dordogne* » n°7.

ANNEXE 1

Anguille et marais endigués du Bassin d’Arcachon

Christian RIGAUD (Cemagref) et Vanessa LAURONCE (Migado)

Janvier 2010

Deux rencontres ont eu lieu sur cette thématique en décembre 2009, suite notamment à l’atelier « Seacase » de Rochefort en Novembre qui a insisté sur le potentiel des marais littoraux vis-à-vis de l’anguille, sur la nécessité de mieux la prendre en compte dans les plans locaux de gestion et d’y concilier exploitation et protection en phase avec le Règlement européen et la démarche nationale.

L’une de ces rencontres s’est tenue à Audenge à la demande du Comité local des Pêches maritimes et de M. Giese, pêcheur professionnel maritime exerçant à mi-temps sur le Domaine de Certes.

L’autre, à l’initiative de l’Onema et plus centrée sur la problématique des ouvrages à la mer, s’est déroulée sur les sites d’Arès (*Réserve nationale, gestion ONCFS*) et de Malprat (*Conservatoire du littoral, gestion Commune / CG33 Environnement*).

Suite à ces rencontres, nous avons pensé qu’il pouvait être utile de faire partager un certain nombre de nos réactions qui s’appuient sur diverses actions et études menées dans ces zones humides littorales (*voir annexe*). Ces réservoirs (*environ 800 ha de surface totale pour 300 ha en eau, dont presque la moitié sur Certes*) pourraient en effet jouer un rôle significatif dans un plan Anguille cohérent et coordonné à l’échelle du Bassin d’Arcachon (*15.500 ha dont 4.000 ha en eau permanente*).

1- Origine et particularités de ces milieux

A l’origine, tous ces territoires ont été gagnés par **endiguement** sur le Bassin, soit pour produire du sel (*Certes, Malprat,...*) avec une reconversion en réservoirs à poissons après quelques décennies de fonctionnement, soit pour directement disposer de zones de production extensive de poissons (*Graveyron, Arès,...*). Selon cette origine, l’importance des plats (*30-40 cm d’eau*) au sein des surfaces en eau est plus ou moins notable (*par exemple 80 % sur Certes contre à peine 30 % sur Graveyron*).

Leur fonctionnement hydraulique est assujéti à l'existence et au fonctionnement d'écluses mises en place à raison d'une pour 3 à 7 ha en eau. En moyenne, chaque mois, 20 marées (10 jours-nuits) offrent la possibilité d'entrées d'eau significatives.

Derrière ces digues et ces écluses, toute une diversité de statuts, d'usages et d'objectifs de gestion est observée aujourd'hui. Sur certains sites, la dé-poldérisation est même évoquée dans un contexte de forte probabilité d'augmentation des niveaux des plus hautes mers et de coût important d'entretien et de réparation des digues.

Au final, quel que soit leur usage ou leur statut actuel, ces plans d'eau stagnants apparaissent hydrauliquement très liés au Bassin d'Arcachon, aussi bien en termes de prélèvements réguliers d'eau (*quantité, qualité*) qu'en termes de rejets et d'impacts potentiels. La gestion de leurs surfaces en eau ne peut donc pas être dissociée d'une analyse à une échelle plus large que celle de leurs strictes frontières physiques ou administratives.

2- Anguille et zones humides littorales

L'anguille européenne fait actuellement l'objet d'un règlement européen imposant et coordonnant des plans nationaux de gestion élaborés par les Etats qui l'accueillent encore. L'objectif général est d'augmenter de manière significative la quantité et la qualité des géniteurs partant se reproduire en Mer des Sargasses de manière à ré-augmenter progressivement le niveau d'abondance des civelles (*chute d'un facteur 20 en 30 ans*) et ainsi amorcer une phase de restauration qui demandera certainement plusieurs décennies.

Les Etats concernés sont ainsi invités à minimiser de manière raisonnée les impacts en termes de mortalité directe (*pêcheries, turbines, pollutions, ...*) et d'altération du potentiel reproducteur des individus (*contamination chimique, état sanitaire, obstacles et limitation de l'aire colonisée,...*). Le mot d'ordre est également de diversifier les zones de production naturelle de géniteurs (*eau salée/eau douce, milieux profonds/rivières,...*), chacune d'elles se traduisant par des caractéristiques particulières des argentées produites (*abondance, taux de croissance, rapport Mâles/Femelles (sex-ratio), types de gabarit, qualité sanitaire*).

Dans ce contexte, **les marais endigués du littoral atlantique constituent des zones très intéressantes**, encore privilégiées en termes de colonisation naturelle et de potentiel d'habitat. L'atelier réuni à Rochefort sur Mer, en novembre 2009, dans le cadre du programme européen Seacase, a d'ailleurs permis de constater la convergence des avis sur cette question.

Malgré leur situation géographique privilégiée et leur potentiel, ces réservoirs ou fossés à poissons sont cependant très loin d'accueillir actuellement les 500 à 600 kg d'anguilles par hectare correspondant à un échappement annuel de 50-60 kg d'anguilles argentées par hectare qui étaient régulièrement observés dans les années 50 et 60. Cet état de fait est bien sûr lié à la chute générale du recrutement naturel, mais aussi pour

partie à une absence de prise en compte de la libre circulation et des besoins de l'espèce dans la gestion des ouvrages et des milieux qu'ils desservent.

3. Accessibilité et qualité des ZH littorales pour la faune piscicole

Les schorres sur lesquels ont été implantés ces réservoirs endigués, remplissaient une importante fonction de nourricerie pour les alevins de très nombreuses espèces piscicoles à l'instar de ce qui a été observé en Baie du Mont Saint Michel par exemple (25 à 30 espèces, certaines d'intérêt halieutique côtier) ou lors de suivis en entrée d'un marais estuarien de Gironde ou du marais de Certes avec des entrées très importantes de juvéniles (*jusqu'à 50 individus par minute d'entrée d'eau*). Ces alevins se présentent toujours aux entrées des réservoirs arcachonnais, mais ces derniers ne peuvent jouer un rôle significatif pour ces espèces que si **leur niveau d'accessibilité est convenable** et si **la qualité des milieux aquatiques qui les accueillent est bonne**.

a. Accessibilité

☞ Cette accessibilité est bien sûr très liée aux ouvrages de prise d'eau. Des entrées significatives de poissons ne peuvent avoir lieu au niveau d'un ouvrage que si :

- l'estey correspondant est en bon état de fonctionnement et remplit bien sa fonction de chenal d'alimentation,
- l'ouvrage est attractif (*lâchers d'eau réguliers vers le Bassin, dessalure, bonne qualité d'eau rejetée*),
- le franchissement de l'ouvrage ne pose pas de problème sachant que, selon l'espèce, le niveau d'abondance des alevins varie en fonction des saisons, des cycles de marée et des cycles jour-nuit. Pour l'anguille, les candidats à l'entrée dans les réservoirs (*surtout civelles et jeunes anguilles jaunes <30 cm*) se présentent **en deuxième partie de flot, quasiment toute l'année, surtout de nuit, en étant attirés par des appels d'eau sur le jusant**.

Face à ces critères, il est préoccupant de constater le caractère peu satisfaisant de **l'état et de l'usage actuels de ces écluses**. Aujourd'hui, dans la grande majorité des cas, elles sont en effet :

- soit non fonctionnelles (*forte dégradation*),
- soit non gérées (*vannage dégradé, estey colmaté, manque de temps et de personnel*),
- soit gérées uniquement en évacuation (*clapet d'évacuation de l'eau douce en surplus, ouvrages se fermant très rapidement dès l'inversion du courant*),
- soit gérées en manuel, uniquement de jour et sur un nombre restreint d'occasions par rapport aux possibilités offertes par les marées.

Au final, dans tous les cas, **la libre circulation de l'anguille est actuellement fortement contrariée** comme d'ailleurs celle de nombreuses autres espèces candidates à un usage plus ou moins prolongé de ces marais endigués. D'autre part, le renouvellement régulier et significatif de l'eau de ces systèmes ne peut plus être assuré avec quelques envois chaque mois et ce, sur un nombre limité d'ouvrages.

Différentes options permettraient d'améliorer les choses sur le plan de la transparence migratoire:

- **la suppression des vannes** de ces ouvrages dans le cadre d'une dé-poldérisation, volontaire ou bien provoquée par de fortes dégradations des digues. Cette option radicale règle bien sûr le problème de la libre circulation, mais débouche également sur la suppression d'habitats originaux, permanents et complémentaires des milieux intertidaux du Bassin tout proche.

- **l'équipement permanent** de la vanne elle-même (*vantelle encadrant la cote d'eau classique du réservoir et permettant de travailler à la fois en entrée et en déversoir*). La vanne étant fermée, une telle vantelle permet d'autoriser les entrées et sorties d'eau et d'alevins au-dessus d'une cote donnée, cet orifice pouvant être obturé rapidement en cas de besoin (*tempête, actions de gestion particulières*).

- **la gestion particulière de l'écluse** (*vanne décollée du fond et implantation en saison propice d'un seuil temporaire en utilisant les rainures en amont ou en aval de la vanne*).

Dans les deux derniers cas, il s'agit d'options intéressantes sans présence humaine permanente, de jour comme de nuit. En revanche, elles doivent s'accompagner d'une **surveillance très régulière** des nombreux sites et écluses concernés (*par exemple une trentaine d'écluses sur Certes, Graveyron, Malprat et Fleury*) pour assurer leur entretien, éviter leur dégradation et optimiser leur fonctionnement. De plus, elles doivent être évaluées et optimisées au cas par cas, chaque ouvrage et milieu étant différent.

Différents travaux ont déjà été menés sur ces thématiques (*programme Certes de 85 à 92, études sur Seudre et Marais breton, actions en cours sur les marais de l'estuaire de Gironde, bilan actuel du Ghaappe sur les ouvrages à marée,...*) et permettent de disposer d'un certain nombre de références et d'acquis pour préconiser d'ores et déjà des améliorations.

Ainsi la dernière option, à savoir l'ouverture de la vanne associée à la mise en place d'un seuil amovible fixant la cote du plan d'eau, a été mise en oeuvre pendant de nombreuses années sur une zone de Certes avec des résultats positifs en termes de recrutement de jeunes individus (*observations régulières par M. Giese*). Ce résultat est tout à fait conforme avec ce qui a été observé sur des fossés salés de Seudre dans une configuration assez semblable (*travaux Creaa-Cemagref*).

Cette modalité de gestion se justifie très aisément d'octobre à mai (*entrées de jeunes, échappement d'argentées*). En revanche, dans le contexte arcachonnais, elle pourrait devenir plus problématique en phase estivale à la fois :

- pour des raisons de fuite des anguilles jaunes en phase de croissance, quittant des milieux de piètre qualité (*voir plus loin*) au moment où la pêche est autorisée dans le Bassin,
- pour des raisons hydrauliques puisque cette option ne permet pas sans intervention (*rajout d'un seuil par exemple*), de garder plus d'eau dans les réservoirs pour passer les phases estivales délicates (*forte consommation des berges et évaporation associée à des malines peu favorables*).

L'examen des retombées de la mise en oeuvre permanente ou saisonnière de ce type de gestion reste donc à préciser sur des zones ateliers. De manière plus générale, ces

réservoirs, avec la diversité de leurs usages et leurs « faibles » dimensions, constituent des **sites privilégiés d'observation** (*notamment chroniques de recrutement à moyen terme sur quelques sites*), **d'optimisation des aménagements et d'évaluation des retombées de différentes options d'équipement, de gestion des ouvrages, de transfert d'individus,....**

☞ Complémentaire de l'aspect technique que nous venons d'évoquer, la **reconnaissance administrative** de ces écluses en périphérie du Bassin est loin d'être claire (*identification et localisation cadastrale, identité du propriétaire et du gestionnaire, autorisation de prise d'eau liée à un usage précis, taxation,....*). Idem d'ailleurs des territoires qu'elles desservent et de leurs usages (*production aquacole, pêche, chasse, réserve-zone à vocation naturelle, saliculture,...*).

Un travail important est à effectuer par les administrations concernées (*Affaires maritimes, Service Police de l'eau de la DDTM*) en s'inspirant sans doute de ce que l'on trouve dans la région Poitou-Charentes plus riche en marais littoraux que l'Aquitaine. Cette clarification administrative permettrait d'établir des **cahiers des charges ou des contrats adaptés** à chaque usage et objectif (*vocation naturelle, production, ...*).

b. Qualité des milieux accueillant l'espèce

Gérés à l'origine en eau saumâtre, quelques-uns de ces sites ont été partiellement envahis par l'eau douce. Cette évolution, posant problème pour certaines espèces piscicoles, n'est bien sûr aucunement défavorable à l'anguille, apte à coloniser ces deux types d'environnement.

Les domaines toujours gérés en eau salée (*majorité des cas*) subissent un colmatage permanent et important (*matières minérales et organiques liées aux entrées d'eau, production puis dégradation in situ d'une importante biomasse végétale*) que soit au niveau de leurs zones profondes (*2 mètres maxi*) jouant le rôle de décanteur ou au niveau des plats, très majoritaires dans certains sites.

Dans ce contexte incontournable de fonctionnement, c'est bien parce que des générations de gestionnaires ont su maîtriser ce colmatage que ces systèmes originaux sont encore présents, différents et complémentaires des marais ouverts tout proches.

En revanche, l'accumulation de dépôts organiques s'accompagne d'un fort impact sur le niveau d'oxygénation de la masse d'eau. En absence d'oxygène, le sédiment se réduit (*couleur noire, forte odeur*) et *perd ses qualités trophiques*. Ce phénomène s'aggrave soit quand une importante couche d'algues (*type chaetomorphes et cladophores*) bloque le contact eau-sédiment, soit lors d'une chute de la teneur en oxygène de la masse d'eau (*montée en température, dégradation massive des végétaux et demande en oxygène associée*) jusqu'à provoquer des crises dystrophiques (*« marais qui tourne » avec mauvaises odeurs persistantes et fortes mortalités aquatiques*).

Seules des mises à l'air périodiques de ces sédiments associées à un renouvellement significatif de l'eau, notamment en phase hivernale, peuvent alors participer, notamment dans les zones moins profondes (*plats et zones rivulaires*), à un certain autocurage par perte d'eau et au maintien d'une bonne qualité chimique et biologique.

Les grandes vidanges annuelles de fin d'hiver mises en œuvre pendant de très nombreuses décennies, avaient cette vocation. Elles étaient suivies, après quelques semaines, d'entrées d'eau massives synonymes de la reconstitution d'un stock d'eau neuve avant la phase critique estivale suivante et d'une recolonisation biologique rapide comme en attestent les suivis de l'Université et du Cemagref dans les années 70 et 80. Ces phases de vidange étaient également synonymes d'entretien régulier des **chenaux d'alimentation** (*esteys*), ceux-ci étant soumis à un envasement très marqué.

Aujourd'hui, alors que ces opérations de maîtrise du colmatage sont toujours incontournables si l'on souhaite pérenniser ces structures et optimiser leur qualité hydrobiologique, plus aucune manœuvre de vidange massive n'est mise en œuvre sur tout ou partie de ces systèmes. Les *esteys* s'ensavent de manière très significative, les assecs des plats ont disparu des actes de gestion et le curage des zones profondes est devenu anecdotique.....

La productivité biologique des sédiments est ainsi très compromise, les herbiers de *Ruppia*, phanérogames enracinés colonisant massivement les zones peu profondes, ont disparu sous l'assaut des algues filamenteuses. Ces herbiers constituaient pourtant des supports de vie importants (*gastéropodes*, *insectes*, *crustacés*) et des abris notamment pour les jeunes anguilles (< 30 cm).

L'oxygénation de ces systèmes devient également très aléatoire avec des phases de sursaturation (*développements algaux*) suivies de phases de quasi anoxie (*phase de dégradation*) accentuées par la prolifération non maîtrisée des *baccharis* en berges qui viennent s'opposer à la circulation des masses d'eau sous l'effet du vent.

A l'évidence, aujourd'hui, la majorité de ces **territoires à vocation naturelle** présente des surfaces en eau très significatives, peu accessibles à la faune piscicole et notamment à l'anguille et non gérées pour optimiser leur capacité d'accueil. Au-delà de la seule problématique piscicole, cette absence de réelle gestion des milieux aquatiques aura tôt ou tard des répercussions sur la pérennité de ces systèmes (*terres et eaux*), de leur richesse biologique globale et de leurs chaînes alimentaires très liées à l'eau et aux ressources aquatiques.

Place de l'exploitation dans ces systèmes

Approche spécifique Anguille

Un seul réservoir (*Certes*) est exploité par un pêcheur professionnel depuis 12 ans. Ce dernier exerce à mi-temps sur le Bassin et à mi-temps sur une partie du Domaine.

Ses captures moyennes annuelles sur *Certes* sont constituées de 2 à 2,5 tonnes d'anguilles jaunes prélevées par verveux 10 mm dans les fonds et de 3 tonnes de crevettes (*P. varians*). Ce niveau de capture correspond à un prélèvement d'environ à 15-20 kg/ha d'anguilles de taille comprise entre 30 et 60 cm.

A titre d'information, à l'échelle du Bassin d'Arcachon, la base Ifremer révèle pour les années 2005 - 2007 et pour 16 à 17 inscrits maritimes, une déclaration moyenne

annuelle de 18 tonnes d'anguilles jaunes et argentées prélevées quasiment toute l'année et surtout par verveux. Cela représente une capture d'environ 5 kg/ha d'eau permanente dans le Bassin. A ces déclarations des professionnels, il conviendrait d'ajouter les prélèvements effectués par les autres catégories de pêcheurs.

Dans les réservoirs, cette mortalité par pêche sur l'anguille jaune est la seule d'origine humaine et ce, uniquement sur une partie de Certes, ce Domaine ayant une surface en eau qui correspond grossièrement à 40 % des surfaces en eau endiguées à vocation environnementale sur les pourtours du Bassin d'Arcachon.

Même en imaginant un prélèvement total des individus sur Certes (*ce qui est loin d'être le cas notamment du fait d'une exploitation limitée à une partie du site*), cette mortalité d'origine humaine à l'échelle de l'ensemble des marais endigués arcachonnais resterait dans la limite acceptable fixée par le Plan de gestion européen (*60 % maxi de mortalité d'origine humaine entre le stade civelle et le stade argenté de retour en mer*).

Sur le plan du principe, la justification de la pêcherie d'anguilles jaunes sur Certes ne pose donc pas de problème en soi.

Seul le souhait du Conservatoire ou des gestionnaires de ces sites à vocation naturelle d'afficher une totale absence d'exploitation sur leur territoire pourrait déboucher sur la remise en cause de la pêcherie de Certes. Mais dans ce cas, cette décision ne serait réellement utile que dans le cadre d'une démarche raisonnée et contrôlée à l'échelle du Bassin favorisant un retour effectif en mer des géniteurs issus de Certes.

☞ Contribution actuelle de l'exploitant à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

En ce qui concerne les milieux terrestres de ces différents domaines, l'intervention contractualisée d'un exploitant agricole trouve généralement sa place assez facilement. L'action de production, soit par fauche, soit par pâture, correspond en effet directement à l'objectif d'entretien souhaité par les gestionnaires des sites.

Pour l'eau qui représente près de 40 % de la surface de ces propriétés, la question est plus complexe. L'exploitation correspond à un savoir-faire intéressant et peu répandu et à une observation très régulière et ciblée des milieux aquatiques, mais l'action de pêche en elle-même ne correspond pas directement aux actions d'entretien et de gestion de ces milieux.

Sur Certes, en contre-partie de l'accord d'exploitation, M. Giese assure, de par ses connaissances du milieu et son expérience :

- l'entrée régulière d'eau sur des marées de jour au niveau de 5 à 6 écluses au nord du Domaine (*façade sud prise en charge par un technicien du Conseil Général*)
- et de temps à autre l'accompagnement de groupes de visiteurs.

En revanche, il n'a pas la possibilité (absence d'*autorisation et manque de temps*) de mettre en œuvre les autres facettes de la gestion de l'eau évoquées plus haut (*vidanges, renouvellements, assecs,...*) sur Certes et *a fortiori* sur les autres sites.

Sans vouloir revenir aux anciennes modalités de gestion aquacole, nous avons vu que des actions régulières de gestion de ces surfaces en eau à vocation environnementale étaient incontournables si l'on souhaitait en assurer une qualité biologique satisfaisante et pérenne :

- actions au niveau des ouvrages pour en améliorer la transparence vis-à-vis de la faune piscicole et notamment l'anguille,
- renouvellement massif de l'eau chaque année en phase hivernale,
- assecs temporaires et réguliers des plats. Ce type d'opération, importante pour le milieu, peut se pratiquer sur le mode de la jachère tournante sur certains sites (*assecs annuels en alternance sur 2 ou 3 zones*) et surtout doit se programmer en partenariat avec les autres acteurs (*démoustication, chasse, entretien des berges,....*),
- surveillance régulière de la qualité des milieux aquatiques au travers de la collecte d'indicateurs simples relevés sur des stations référence (*salinité, température, diversité et qualité piscicole, oxygène, abondance et qualité des herbiers de ruppia, qualité du sédiment*).

On pourrait également rajouter, au moins sur certains sites, l'intérêt du public pour la présentation des composantes piscicoles (*notamment de l'anguille*), du fonctionnement de ces milieux et des techniques de pêche.

L'ensemble de toutes ces actions développées sur plusieurs sites plaide assez aisément pour l'existence **d'au moins un emploi technique ciblé sur cette facette aquatique du territoire**, qui pourrait s'appuyer de manière régulière sur les autres personnels présents (*actuellement 6-7 personnes au total sur Certes, Graveyron, Malprat, Fleury, Arès*).

Annexe

Vanessa LAURONCE

Chargée de mission MIGADO, ciblée sur l'anguille et sa libre circulation tant en zone soumise à marée qu'en zone continentale

- * Inventaire de l'ensemble des ouvrages soumis à marée sur les 150 km du système fluvio-estuarien de la Gironde-Garonne-Dordogne.
- * Essai depuis 2 ans sur quelques sites ateliers de l'estuaire, de modalités d'amélioration de la libre circulation piscicole avec prise en compte de la dimension hydrologique et hydraulique de la question.
- * Travail sur 2 petites rivières ateliers du bassin versant (*Engranne et Lisos*) pour identifier les démarches successives à mettre en œuvre pour améliorer la libre circulation de l'anguille et transférer les méthodes et les documents nécessaires notamment vers les Syndicats de rivière.
- * Animatrice du Groupe technique Anguille du Cogepomi
- * Correspondante du Bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne dans le programme européen Indicang (2005-2007)

Christian RIGAUD

Ingénieur de recherche au Cemagref Bordeaux, spécialisé sur l'anguille et notamment la mise au point de méthodes de suivi de la colonisation et du stock en place en zone continentale et en marais littoraux endigués.

- * Suivi de la recolonisation d'un marais endigué salé du Bassin d'Arcachon (*Domaine de Certes*), utilisation des habitats, croissance et essais de prégrossissement extensif,
- * Conception des réseaux de suivi Anguille en Marais breton et en Marais poitevin,
- * Contribution à la démarche Anguille dans les fossés à poissons de Seudre (*essais techniques, sensibilisation à la gestion de l'espèce, avancées sur mesures contractuelles spécifiques, essais de transfert*)
- * Participation au Pôle national « Ecohydraulique » avec synthèse des connaissances sur les ouvrages à marée et contribution à la mise au point d'une méthode d'évaluation de la transparence migratoire d'un ouvrage (*travail en partenariat avec Onema, Migado, Fédérations de pêche,....*).
- * Co-animation du Groupe Anguille jaune du programme Indicang .
- * Co-rédacteur du guide technique « Marais salés atlantiques : mieux connaître pour mieux gérer » en 2004 sous l'égide du Forum des Marais.

ANNEXE 2



Un point sur l'espèce Anguille



Nécessité d'une gestion durable de l'anguille

La gestion durable de l'anguille

(préserver l'espèce et la ressource)

Obligation d'approches et de solidarités à grande échelle

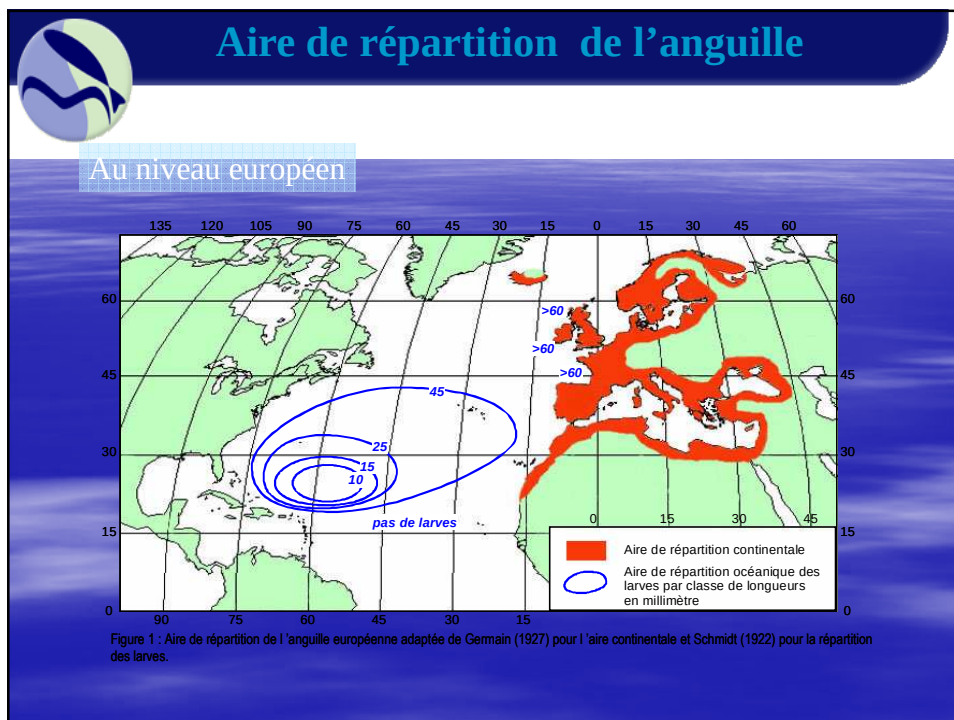
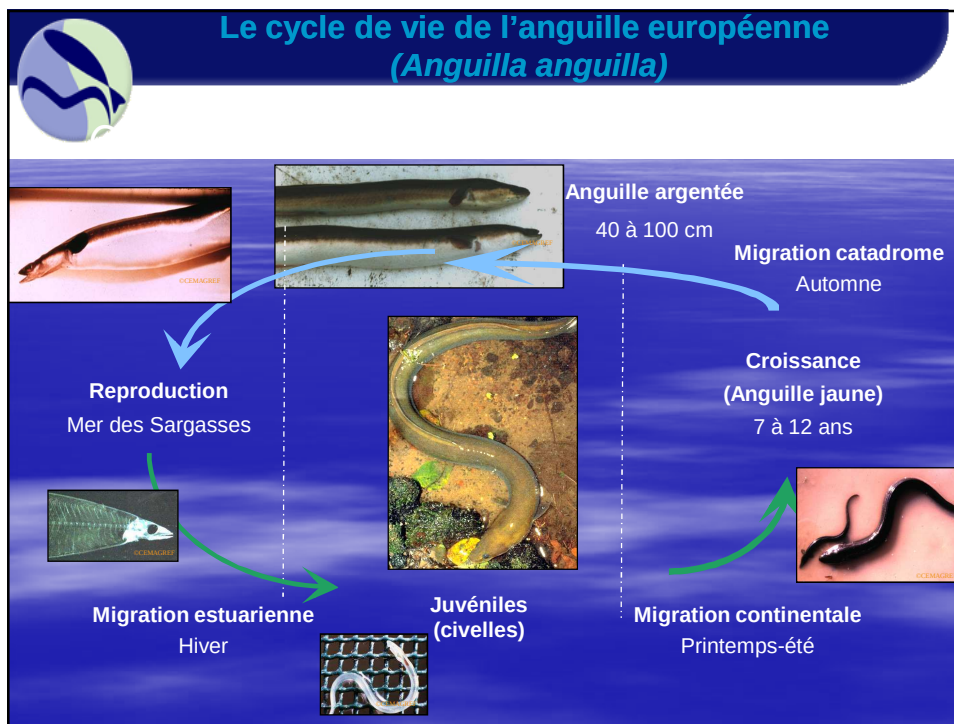
⇒ Echelle de l'aire de répartition

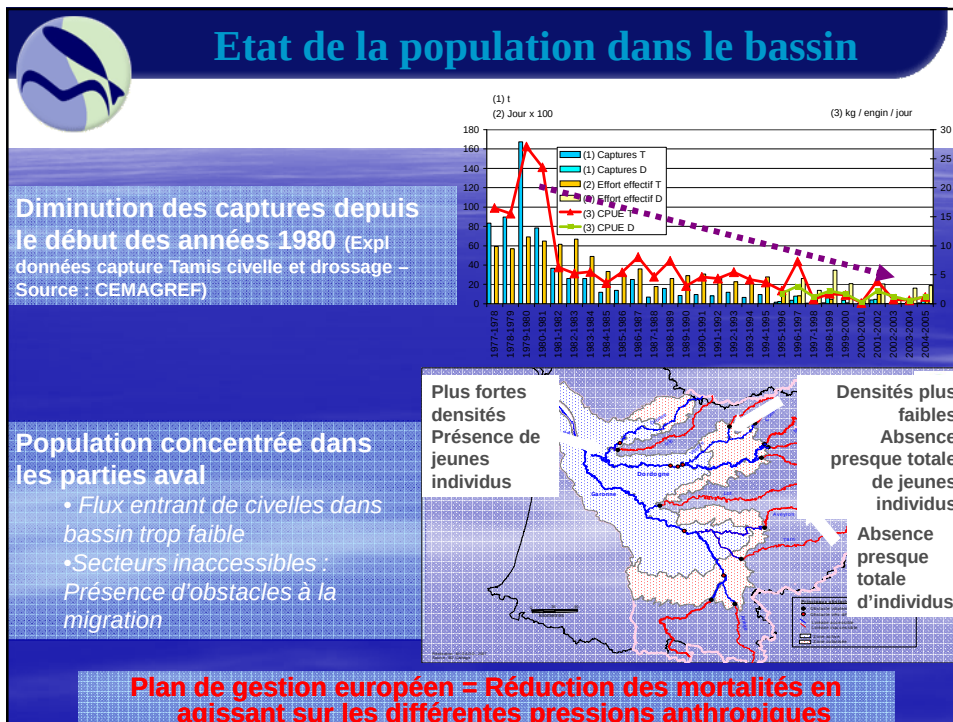
⇒ Echelle du bassin versant

⇒ pour améliorer nettement et durablement

la production de géniteurs de qualité

s'échappant de chaque bassin versant

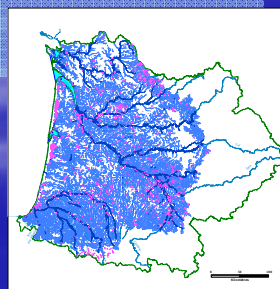






Les grandes lignes du Règlement Européen

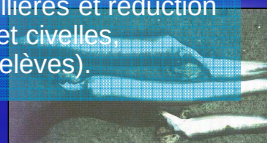
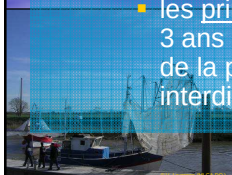
- Les objectifs :
 - Favoriser l'échappement des géniteurs (atteindre 40% de la population pristine)
 - ⇒ Réduire les mortalités en agissant sur les pressions anthropiques
- L'organisation de la rédaction du plan de gestion
 - Un volet national du plan de gestion
 - Un volet local par bassin versant



Les grandes lignes du Règlement Européen

Les mesures proposées :

- **Dans le volet local** - mesures développées à travers le Groupe Technique Anguille COGEPOMI : mesures PLAGEPOMI + identification de secteurs pour repeuplement si mis en place (35% captures réservées)
- **Dans le volet national** : mesures de réduction des mortalités lors de la dévalaison dans les turbines + réduction effort de pêche (à titre d'information).
 - Les principales mesures « dévalaison » proposées (ouverture des vannes et arrêt des turbines en période de migration de dévalaison, ou installation d'un système de protection – grilles fines et exutoire de dévalaison).
 - les principales mesures pêches proposées (réduction 30% sur 3 ans de l'effort -quotas pour les pêches civilières et réduction de la période de pêche pour l'anguille jaune et civelles, interdiction pêche civelle amateurs, plus de relèves).





Echéancier

- Plan de gestion national remis à l'Europe fin décembre 2008
- Validation par l'Europe en juin 2009
- Si plan de gestion non validé, demande de modification du plan de gestion ou fermeture de 50% de l'effort de pêche
- Mise en place des mesures à partir de juillet 2009 si plan validé par l'Europe.



Les zones de marais annexes de l'Estuaire

- **Importance de ces zones de marais** (superficie importante, nourricière pour certaines espèces de l'Estuaire voire marines...)
- **Problématique** : ouvrages de protection à la mer rendent inaccessibles les zones de marais
- Comment rendre perméables ces ouvrages sans impacter les usages amont ?
 - ✚ Faciliter l'entrée d'eau et de poissons
 - ✚ Favoriser la reconquête de ces habitats





Les zones de marais annexes de l'Estuaire

- Premiers tests mis en place sur 2 sites
 - ✦ RD de l'Estuaire : marais d'Arcins et marais de Lafite
- Mise en place de **systèmes de gestion rustiques et autonomes** permettant **d'augmenter la fenêtre de migration sans impacter les usages amont.**
- Suivi en cours pour évaluer l'efficacité et le fonctionnement



ANNEXE 3

**Séminaire continuité écologique
DIREN Aquitaine**



**Études de cas de rétablissement de la libre circulation
sur le bassin Garonne Dordogne
Démarche et premiers résultats
Actions MI.GA.DO. 2008 - 2009**



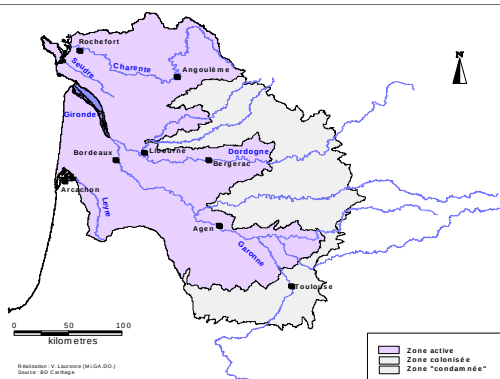
30 Avril 2009

L'état des lieux de l'espèce



❖ Anguilles entrées récemment dans le bassin localisées dans les zones aval du bassin

⇒ Définition d'une zone active et d'une zone colonisée



Restaurer la libre circulation de l'anguille
⇒ Réduire le cloisonnement : amont/aval et latéral

**Répartition
générale de
l'espèce**

Les habitats
disponibles

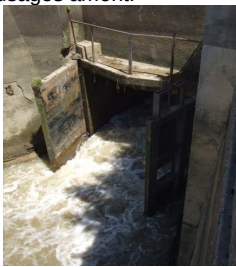
Les actions

Contraintes et
apprentissages

Les habitats disponibles pour l'anguille	 MIGADO Migateurs Garonne Dordogne
❖ Les obstacles à la migration sur les <u>affluents aval</u> du bassin (liste 1 des cours d'eau à enjeu pour l'anguille) ✓ 2.331 km prospectés sur le bassin Gironde Garonne Dordogne (88 cours d'eau) ✓ 918 obstacles inventoriés ✓ 68% des obstacles poseraient un problème de franchissement (méthodologie d'expertise franchissabilité validée par pêches successives) ✓ Seulement 7.2% du linéaire facilement colonisable  ❖ Les habitats disponibles sur les <u>zones de marais annexes</u> de l'Estuaire de la Gironde ✓ En moyenne, seulement 10% de la surface en eau facilement accessible. ✓ Gestion du premier ouvrage de protection à la mer => reconquête de 37% de la surface en eau (moyenne) Importance de rétablir la libre circulation pour augmenter les surfaces colonisables	Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles Les actions Contraintes et apprentissages

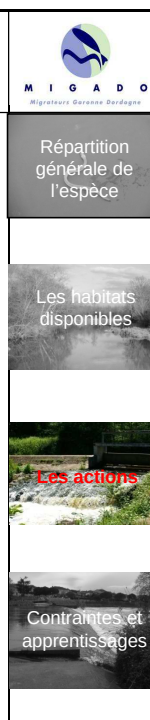
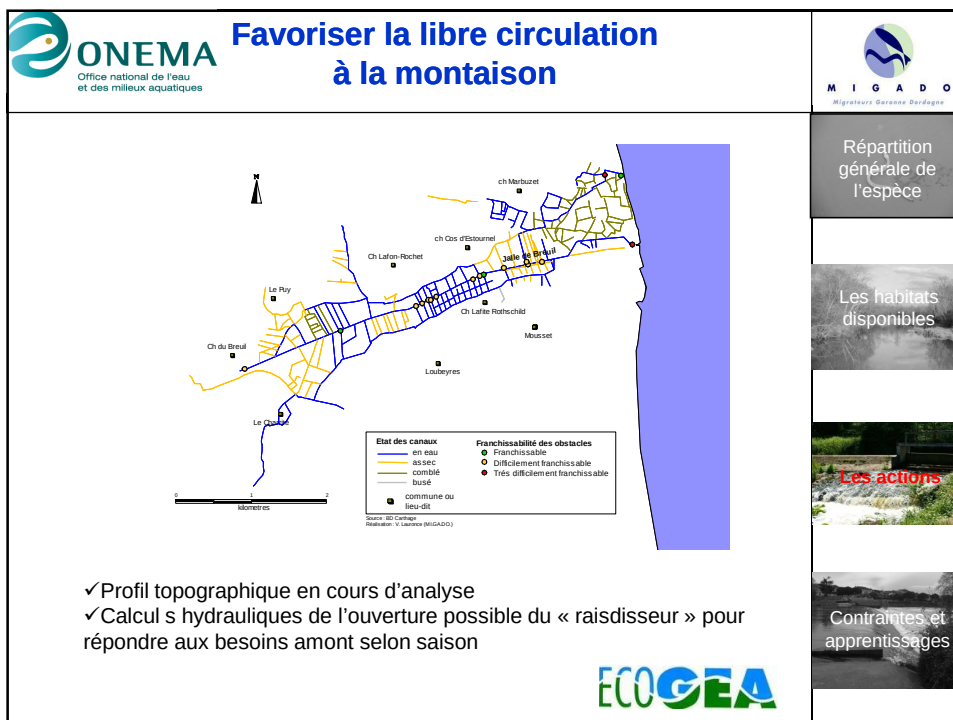
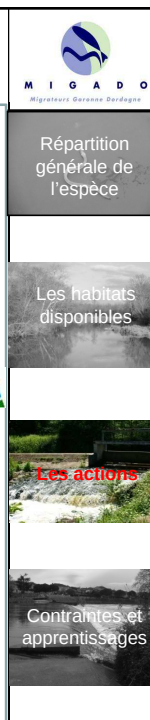
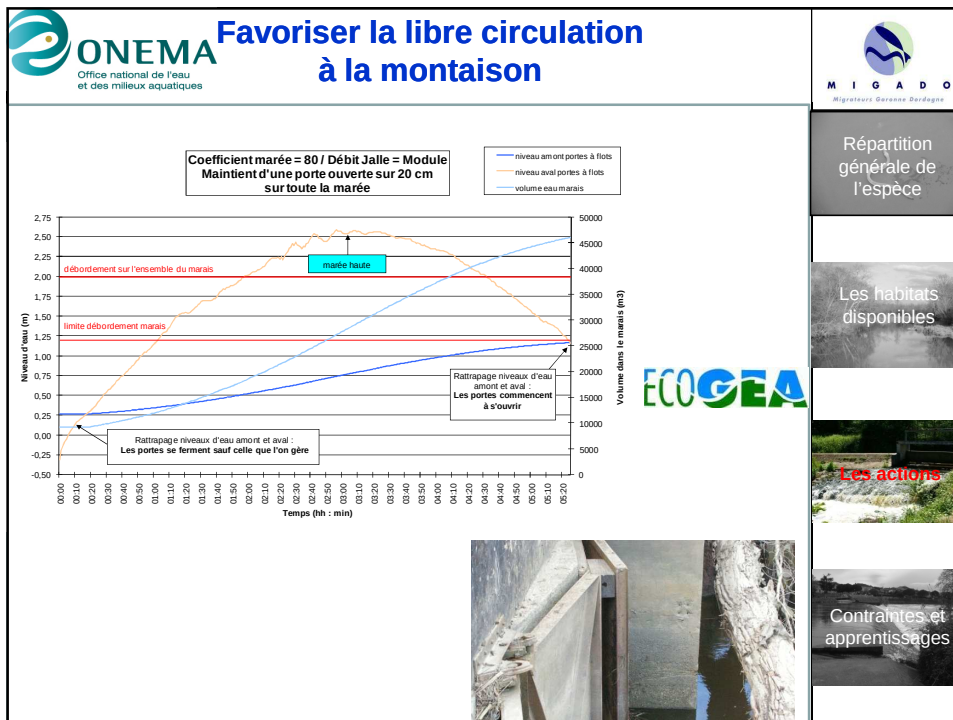
Les actions concrètes pour le rétablissement de la libre circulation	 MIGADO Migateurs Garonne Dordogne
Mettre en place des actions concrètes de <u>rétablissement de la libre circulation</u> dans des contextes différents ❖ différents types d'ouvrages pénalisant la migration     ❖ des contextes et des problématiques différentes ✓ les aspects réglementaires ✓ la position de l'ouvrage dans le bassin ✓ les usages amont ✓ les volontés et partenaires locaux ✓ les espèces cibles	Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles Les actions Contraintes et apprentissages

Favoriser la libre circulation à la montaison	 M I G A D O Migoteurs Garonne Dordogne
❖ Deux types d'actions dans le bassin ✓ <u>Au niveau du premier ouvrage aval</u> ⇒ <u>Sur les ouvrages de protection à la mer</u> Favoriser la libre circulation au niveau des ouvrages de protection à la mer sans impacter sur les usages amont ✓ <u>A l'échelle d'un cours d'eau</u> ⇒ <u>Sur les affluents des grands axes</u> Mettre en place une démarche pilote de reconquête de territoires à enjeux forts pour l'anguille et d'amélioration et mutualisation des connaissances dans une logique multi-partenariale (de la conception des actions jusqu'aux montages financiers et à la réalisation) – les Rivières Pilotes	Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles  Les actions  Contraintes et apprentissages

 Favoriser la libre circulation à la montaison	 M I G A D O Migoteurs Garonne Dordogne
✓ <u>Au niveau des ouvrages de protection à la mer</u> ⇒ Travailler en partenariat avec les <u>Syndicats de bassins versants</u>, les <u>Syndicats de marais</u> afin de rétablir la libre circulation sur des ouvrages de protection à la mer, tout en respectant les usages amont.    	Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles  Les actions  Contraintes et apprentissages

 ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques	Favoriser la libre circulation à la montaison	 MIGADO Migriteurs Garonne Dordogne
✓ Au niveau des ouvrages de protection à la mer Les différentes étapes mises en place • Évaluation du <u>fonctionnement actuel</u> des ouvrages de protection à la mer – gestion par les Syndicats en général • Identification des besoins des <u>usages amont</u> (problématiques des inondations) – connaissances des Syndicats • Estimation du <u>volume acceptable par le marais</u> sans inondation (relevés de terrain, relevés topographiques..) • Estimation d'une gestion possible à partir de <u>calculs hydrauliques</u> intégrant les différents paramètres (profils topographiques, usages amont, coefficient de marée, débit des cours d'eau...). • <u>Premiers tests de gestion</u> avec mise en place de systèmes de gestion rustiques empêchant la fermeture des portes à flot lors de la marée montante.		Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles Les actions Contraintes et apprentissages

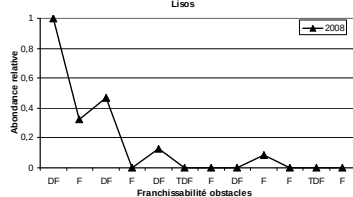
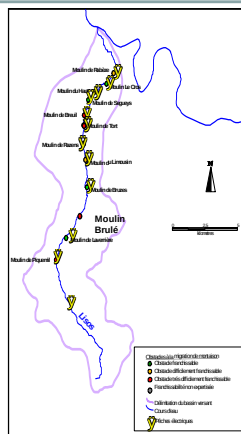
 ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques	Favoriser la libre circulation à la montaison	 MIGADO Migriteurs Garonne Dordogne
✓ Au niveau des ouvrages de protection à la mer Les suivis et évaluation • Evaluation de l'efficacité des modes de gestion par des suivis par pêche électrique de la population en place dans les zones amont • Mise en place de pêche au filet au niveau des obstacles en période de migration civelles afin de cibler les périodes de transit des poissons au niveau des ouvrages pendant la marée (protocole en cours d'adaptation) • Suivi des MES et de la salinité entrant dans le marais (données ponctuelles) Les premiers sites testés • La porte à flot de la Jalle de Castelnau (marais d'Arcins) – affluent de la Garonne • Les clapets de la Jalle du Breuil (marais de Lafite) – affluent de l'Estuaire de la Gironde		Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles Les actions Contraintes et apprentissages



Favoriser la libre circulation à la montaison	 M I G A D O Migoteurs Garonne Dordogne
✓ Au niveau d'un cours d'eau – Les Rivières Pilotes ⇒ Travailler en partenariat avec les partenaires locaux afin de développer une démarche multi-partenariale afin de rétablir la libre circulation sur l'ensemble d'un cours d'eau. Les différentes étapes mises en place • Inventaire des obstacles et expertise franchissabilité • Evaluation de l'état de la population (état zéro, de référence) et cartographie hydromorphologique et suivi de la qualité de l'eau • Rencontre avec les partenaires locaux (FDAAPPMA, AAPPMA, EPTB, Syndicats de Riv., Association des amis des moulins) et les propriétaires : partage de la démarche, prise de confiance, attentes communes et individuelles de chacun • Connaissance de la situation administrative des ouvrages et la Réglementation les concernant (<u>Service Police de l'Eau ONEMA et DDEAF</u>) • Etudes avant-projet d'aménagement en 2009 sur obstacles prioritaires ⇒ favoriser les aménagements rustiques, peu coûteux, respectant les usages amont et les besoins des riverains, multi-espèces, à longue durée de vie et ne nécessitant que peu d'entretien et de surveillance. • Fiches techniques afin de transférer la démarche à d'autres bassins versants	Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles Les actions Contraintes et apprentissages

Favoriser la libre circulation à la montaison	 M I G A D O Migoteurs Garonne Dordogne
✓ Au niveau d'un cours d'eau – Les Rivières Pilotes Les suivis et évaluation • Evaluation de l'efficacité des modes de gestion par des suivis par pêche électrique de la population en place. • Réunions et rencontres fréquentes avec les différents acteurs et partenaires pour le recueil d'information et de changement constatée (sensibilité aux actions, aux problématiques...) La démarche globale ✓ Travail de terrain en impliquant les propriétaires de moulins, les AAPPMA ✓ Analyse des données et validation en Comités scientifiques (AEAG, ONEMA, FDAAPPMA, CEMAGREF, Eptb, Syndicat bassin versant) ✓ Présentation des résultats des suivis et prochaines étapes aux partenaires locaux (AAPPMA, Asso Amis des Moulins, propriétaires de moulins). Les premiers sites testés • Le Lisos – Affluent Garonne, limitrophe Gironde Lot et Garonne – pas de Syndicat de bassin versant • L'Engranne – affluent Dordogne – Syndicat de bassin versant et Natura 2000, projet de microcentrale	Répartition générale de l'espèce Les habitats disponibles Les actions Contraintes et apprentissages

Répartition générale de l'espèce



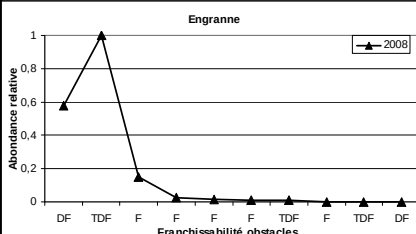
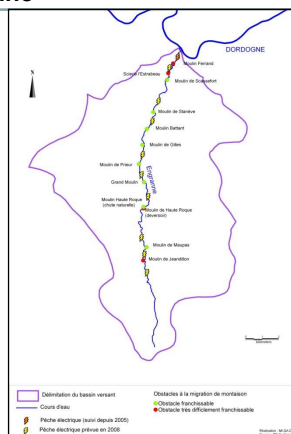
- En 2009, 4 obstacles aval prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation
- Travail individuel avec chaque propriétaire ou usager et Association des Amis des Moulins si membre

Les habitats disponibles

Les actions

Contraintes et apprentissages

Répartition générale de l'espèce



- En 2009, 2 obstacles aval prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation
- Travail individuel avec chaque propriétaire ou usager et Association des Amis des Moulins si membre

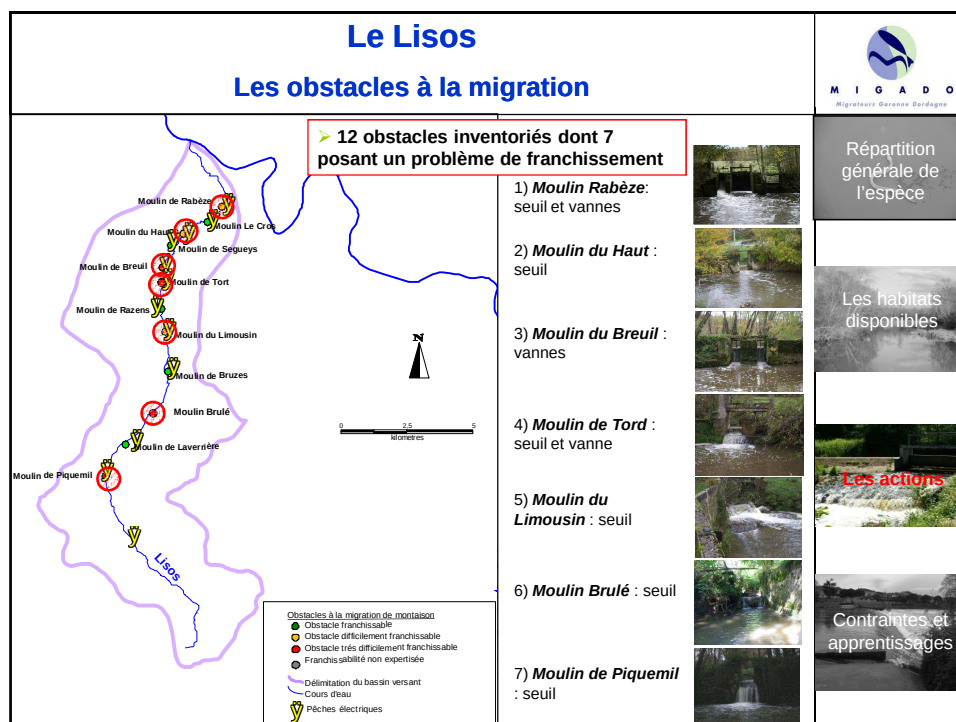
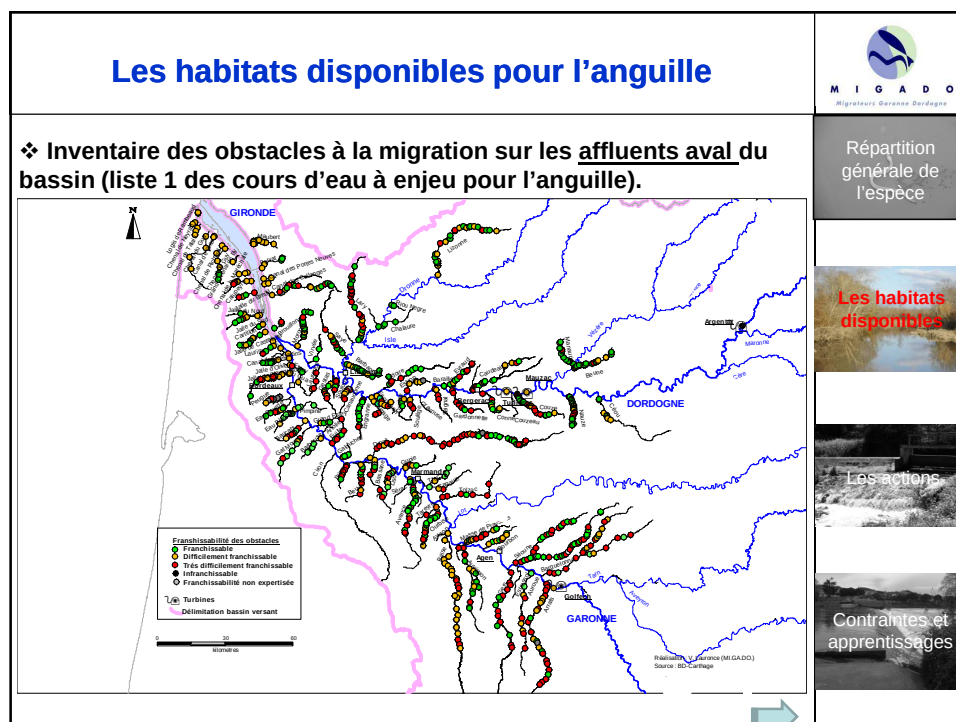
Les habitats disponibles

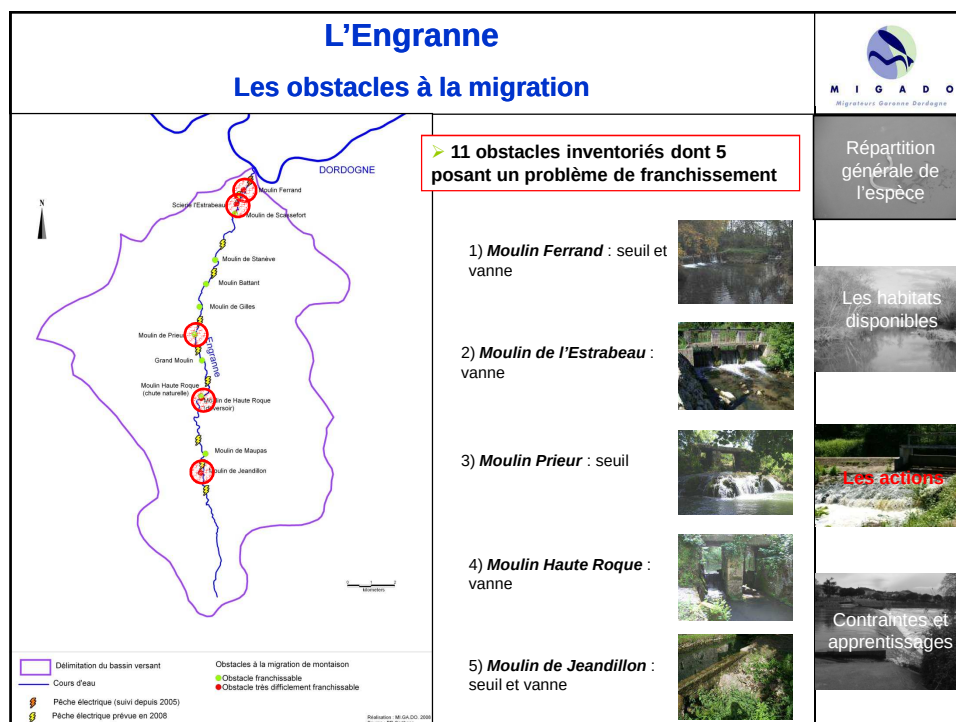
Les actions

Contraintes et apprentissages

Les contraintes et apprentissages	 MIGADO Migoteurs Garonne Dordogne
✓ Crainces de l'impact de ce type de démarche et des aménagements - o Besoin de gagner la confiance des propriétaires, usagers, syndicats et partenaires locaux - o Nécessité d'animation et communication ⇒ sensibiliser les propriétaires, usagers en les intégrant à la démarche du début à la mise en place des aménagements ✓ Financements des aménagements - o sur des cours d'eau non classés - o possibilités d'utiliser des financements publics sur domaine privé ? ⇒ Favoriser la mise en place d'aménagements efficaces, rustiques (le moins d'entretien possible) , à moindre coût et longue durée de vie ✓ Conflits d'usage - o Intégrer TOUS les partenaires locaux - o Prendre en compte les besoins et demandes de chacun, en privilégiant les propriétaires de moulin ou syndicats gestionnaires dans la prise de décisions (non dégradation de leur site avec des aménagements) - o Etablir /favoriser une communication entre les différents partenaires locaux (AAPPMA / propriétaires riverains / syndicats de bassins versants) ⇒ Rencontre individuelle avec les partenaires locaux et organisation de réunions régulières => Etablir une relation de proximité solide	L'état des lieux de l'espèce Les pressions Les actions Contraintes et apprentissages

Séminaire continuité écologique DIREN Aquitaine	 MIGADO Migoteurs Garonne Dordogne
 Partenaires financiers et techniques 	30 Avril 2009





ANNEXE 4

Journées Anguilles et marais littoraux

Rochefort le 9 octobre 2009



L'anguille et les ouvrages collectifs estuariens

Premiers tests de gestion

Vanessa LAURONCE, Ass. MIGADO.



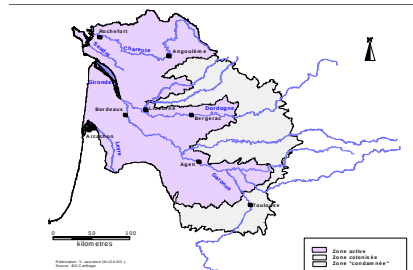
9 oct. 2009

Répartition générale de l'espèce



Les anguilles entrées récemment dans le bassin localisées dans les zones aval du bassin

⇒ Définition d'une zone active et d'une zone colonisée



Importance des zones aval du bassin versant

Répartition générale de l'espèce

Les habitats disponibles

Les actions

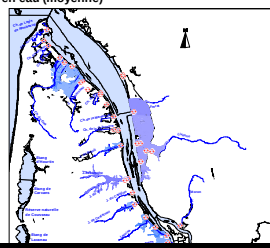
La Suive

Les habitats disponibles pour l'anguille



Les habitats disponibles dans les zones de marais annexes de l'Estuaire de la Gironde

- ✓ En moyenne, seulement 10% de la surface en eau facilement accessible.
- ✓ Gestion du premier ouvrage de protection à la mer ⇒ reconquête de 37% de la surface en eau (moyenne)



Importance de rétablir la libre circulation pour augmenter les surfaces colonisables

Répartition générale de l'espèce

Les habitats disponibles

Les actions

La Suive

Des actions concrètes pour rétablir la libre circulation



Mettre en place des actions concrètes de rétablissement de la libre circulation dans des contextes variés

- ❖ différents types d'ouvrages de protection à la mer le long de l'Estuaire de la Gironde

des portes à flot

des clapets à axe horizontal

des portes à flot équipées de vanteilles





- ❖ Favoriser la libre circulation multi-espèces au niveau des ouvrages de protection à la mer **sans impacter sur les usages amont**

Répartition générale de l'espèce

Les habitats disponibles

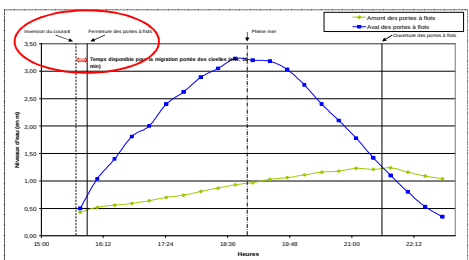
Les actions

La Suive

Pourquoi un tel blocage à la migration de montaison ?



Exemple du fonctionnement de la porte à flot d'Arcins en gestion normale



⇒ Civelles en nage portée ⇒ ne pénètrent dans la zone de marais que lors du flot

⇒ La fermeture rapide des portes réduit fortement les flux migratoires ⇒ 90% des portes se ferment en moins de 15min.

Répartition générale de l'espèce

Les habitats disponibles

Les actions

La Suive

Les premiers tests de gestion d'un ouvrage de protection à la mer



Plusieurs étapes essentielles

- ✓ Évaluation du **fonctionnement actuel** des ouvrages et des **besoins et contraintes des usages amont** (problématique des inondations)
- En collaboration avec les syndicats de bassin versant ou associations de marais

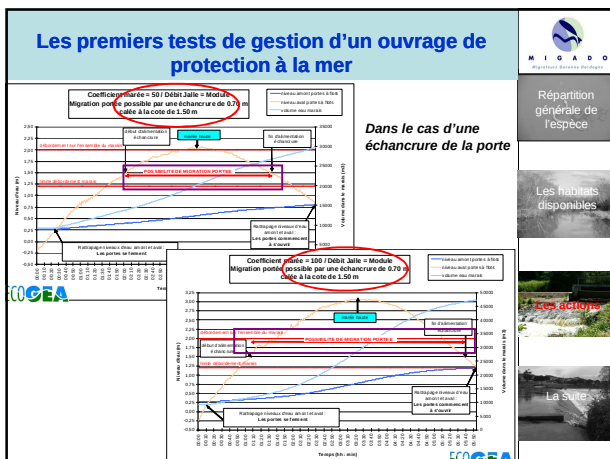
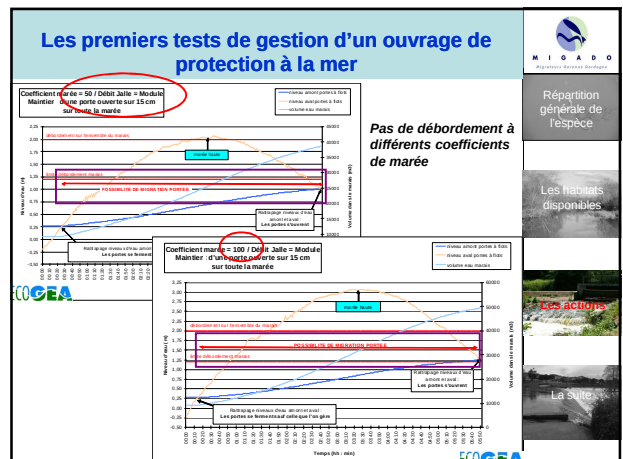
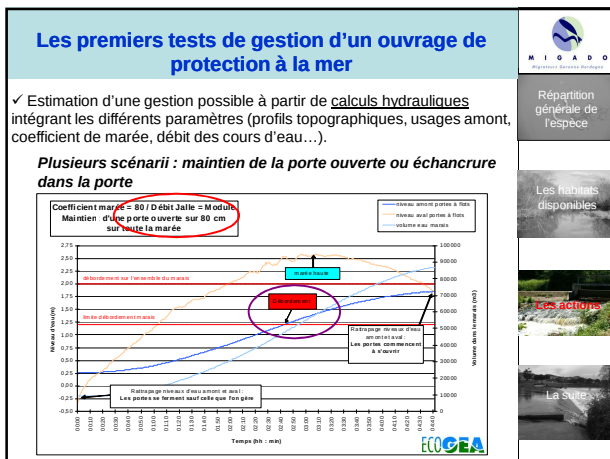
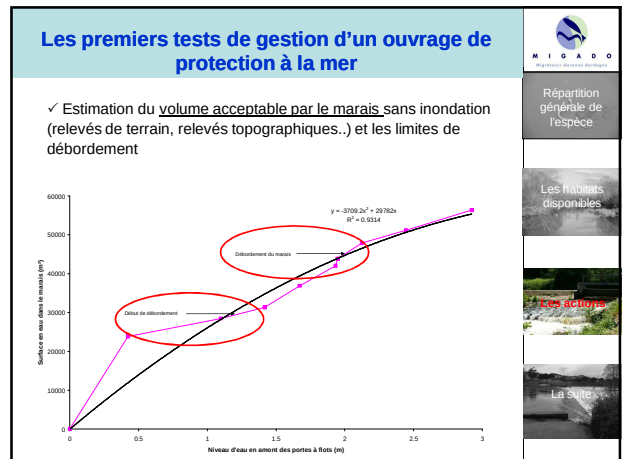



Répartition générale de l'espèce

Les habitats disponibles

Les actions

La Suive



Les suivis mis en place...

- ✓ Des suivis afin d'estimer l'efficacité des aménagements et d'optimiser les modes de gestion
- ❖ des pêches électriques dans la zone de marais amont
 - ⇒ évaluer l'évolution de la population piscicole présente dans le marais
- ❖ des pêches expérimentales au filet au niveau des ouvrages
 - ⇒ mieux comprendre les rythmes de migration au niveau des ouvrages
 - ⇒ cibler pendant les différentes phases de la marée montante les pics de migration des civelles

Répartition générale de l'espèce

Les habitats disponibles

Les actions

La suite

Les suivis mis en place...

- ❖ l'évaluation de la quantité de matière en suspension entrant dans la zone de marais tout au long d'un cycle de marée,
 - ⇒ minimiser les envasements du secteur amont
- ❖ la mesure des variations de salinité de l'eau pendant le flot
 - ⇒ évaluer les impacts possibles sur les usages amont
- ❖ des suivis, à différents coefficients de marée et dans différentes conditions météorologiques
 - ⇒ prévoir les inondations et débordements possibles de la zone amont

Répartition générale de l'espèce

Les habitats disponibles

Les actions

La suite

La suite ...

- ✓ Adapter les modes de gestion en fonction des premiers résultats et apprentissages
 - a priori en début de marée : entrée de MES et peu de poissons => à confirmer en 2010
- ✓ Poursuivre les tests en cours développés sur les autres types d'ouvrages de protection à la mer
- ✓ des clapets à axe horizontal
- ✓ des portes à flot équipées de vannes

L'état des lieux de l'espèce

Les pressions

Les actions

La suite

Journées Anguilles et marais littoraux Rochefort le 9 octobre 2009

L'anguille et les ouvrages collectifs estuariens Premiers tests de gestion

Vanessa LAURONCE, Ass. MIGADO.

Partenaires financiers et techniques

ANNEXE 5

REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

**Bordeaux – Chambre d'Agriculture de la
Gironde
21 juillet 2009**

RELEVÉ DE DÉCISION ET PRÉCISIONS

Ordre du jour – objectifs de la réunion

- 1- le Règlement européen : plan de gestion et mesures**
 - 2- la libre circulation :**
 - a. journée technique de sensibilisation/information des techniciens des syndicats de rivière**
 - b. les premières actions mises en place dans le bassin**
 - 3- la dévalaison à Tuilières : protocole des expérimentations EDF**
 - 4- les actions PLAGEPOMI**
-

Participants

Gilles ADAM (DIREN Aquitaine)
François ALBERT (FDAAPPMA 16/ Cellule
migrateurs Charente)
Jacques ARNAUDET (ADAPEF 33)
François BILLY (PNRLG)
Romain FAGEOT (AADPPEDG33)
Alice LAHARANNE (FDAAPPMA33 pour FD du bassin)

Vanessa LAURONCE (Animatrice/MIGADO)
Michel LOULIERE (ADAPEF 33)
Christian RIGAUD (CEMAGREF)
Dominique TESSEYRE (AEAG)
Nathalie VILLAREAL (PNRLG)

Excusés / Absents :

Matthieu CHANSEAU / Francis GAYOU (ONEMA)
Aline CHAUMEL (SMEAG/Groupe Garonne)
Olivier GUERRI (EPIDOR/ Groupe Dordogne)
Pascal OSSELIN (EDF)
Mme Rabic (CRPM)

En annexe :

- *Présentation power-point de la réunion*
- *Présentation du protocole de l'expérimentation dévalaison/Tuilières*

Informations générales et commentaires

- Cette réunion avait été organisée et prévue à cette période, car l'Europe devait donner une réponse au plan de gestion français, dans le cadre du Règlement européen, le 1^{er} juillet, ainsi nous aurions pu travailler sur la mise en place des actions identifiées. L'Europe n'ayant pas répondu, nous ne pourrions entrer dans les détails des actions comme nous l'aurions souhaité. Une autre réunion sera organisée dès l'approbation du plan à l'automne
- M. Loulière demande à ce que l'on évite d'organiser des réunions en juillet, date qui ne convient pas à tout le monde, certaines personnes étant en vacances. Cette demande avait déjà été faite l'an dernier, mais l'animatrice explique que devant les échéances du plan, il avait été estimé qu'une réunion s'imposait dès l'approbation du plan, afin d'avancer sur la mise en place des mesures. Cette remarque est notée et sera prise en compte l'an prochain si le calendrier le permet.
- L'Agence de l'Eau fait également remarquer que l'absence d'un représentant de l'ONEMA est difficilement compréhensible vu « l'actualité » concernant la problématique anguille sur le bassin.

Le Règlement européen : plan de gestion et mesures

Cf. présentation ci-jointe des échéances et principales mesure à mettre en place pour améliorer les principaux facteurs de perturbation (pêche, repeuplement et libre circulation).

Malheureusement vu le retard dans les délais d'approbation du plan, nous ne pourrions rentrer dans la mise en place des actions en détail, mais présenter les grandes lignes des mesures proposées et les principales modalités d'application.

Le plan de gestion a été considéré comme recevable par l'Europe, et est en cours d'analyse par le CIEM (Centre international pour l'Exploration de la Mer) qui devra donner son avis sur les mesures et actions techniques proposées et leur efficacité afin d'atteindre les objectifs attendus.

Cependant, les Ministères considèrent que le plan est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

- En ce qui concerne les actions de repeuplement, les pêcheurs professionnels ont acté leur participation financière et s'organisent pour mettre en place les repeuplements. Ensuite l'ONEMA aura en charge la mise en place des actions monitoring pour suivre les opérations de repeuplement.
- En terme de libre circulation, sur les 94 obstacles identifiés dans la ZAP pour le bassin de la Charente, 17 obstacles sont déjà aménagés ou gérés.
La Cellule migrants a rencontré les différents syndicats pour une journée de sensibilisation, discussion afin de présenter des retours d'expérience sur l'effacement des ouvrages.
- 3 volets existent dans cette problématique :
 - o Le volet technique : comment gérer spécifiquement chaque ouvrage ?
 - o Sensibilisation : auprès des acteurs locaux
 - o Réglementaires : les ouvrages sont sur des cours d'eau classés ou en cours de classement.
- les différents partenaires estiment qu'il est important de s'organiser, pour savoir qui fait quoi, qui va voir tous les maîtres d'ouvrage, il y a un besoin de coordonner le message (animation, réglementaire..)
L'Agence doit être informée des réunions (ONEMA/SPE), car des volets spécifiques ont été prévus pour les aménagements, et il faut mobiliser ces moyens dès 2010.
Il faut également savoir s'il y aura d'autres cofinanceurs ? Qui s'occupe de répondre à cette question ?
- Les services de la police de l'eau des DDEA ont reçu les listes présentes dans le plan de gestion par département, et doivent maintenant s'organiser pour équiper ces ouvrages.
Les ouvrages traités en priorité seront-ils ceux présents sur les cours d'eau classés ? Quelle priorisation est prise en compte ?
- La question se pose également de savoir si les collectivités seront sollicitées ponctuellement pour des aides pour chaque ouvrage aménagé, ou sera-t-il possible de les solliciter de manière globale, sur un secteur ?

Le fait que l'ONEMA ne participe pas à cette réunion est problématique quant à l'organisation du travail et aux réponses attendues.

Une réunion devra être organisée très rapidement afin d'éclaircir ce problème et de fixer les grandes règles organisationnelle qui seront suivies.

La Libre circulation : les premières actions mises en place sur le bassin

- L'Agence de l'Eau a soulevé l'idée d'organiser une journée de sensibilisation/information des techniciens rivière et techniciens des FDAAPPMA sur la libre circulation, afin d'identifier et définir leur implication possible à la démarche. Cette réunion pourrait avoir lieu en octobre ou novembre 2009.
Cette idée paraît convenir à tous les partenaires, à condition qu'au préalable, une réunion soit organisée au sein du bassin entre les services de police de l'eau, l'Agence... pour définir un message et une organisation de travail au sein des bassins versants.
- M. Arnaudet estime que si les syndicats de bassin versant lèguent la gestion des obstacles et des marais au responsable des marais, la coordination sera meilleure.
Il se pose également une question par rapport aux suivis effectués par la FDAAPPMA33 sur la passe du Pas du Bouc alors qu'on connaît la présence d'une pêcherie à l'aval de cet ouvrage.
Melle Laharranne précise que ces prélèvements sont pris en compte dans les suivis, et les antécédents de la démarche sont présentés à M. Arnaudet (le nombre de pêcheurs illégaux a déjà énormément diminué).
- Les suivis mis en place sur l'Ecluse de Saujon cette année ont été incomplets et très légers, leur objectif étant de caler la méthodologie pour des suivis complets en 2010.
- Des aménagements ont eu lieu sur le bassin de la Charente
 - o la porte à flot de Charras (gestion avec un câble qui tient la porte ouverte pour des coeff supérieurs à 70.
 - o Des clapets avec la mise en place de vis sans fin permettant des réglages
 - o 2 ouvrages appartenant au conseil général, sur la Boutonne, dont l'écluse de Biard
- Christian Rigaud répond à des interrogations du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne sur la problématique de travailler sur des secteurs endigués pour faciliter la sortie des anguilles.

La dévalaison à Tuilières – protocole de l'expérimentation EDF

- EDF ne pouvant être présent à cette réunion, ils ont préparé une présentation qui est présentée par l'animatrice Vanessa LAURONCE
- Pas de remarque ou commentaire particulier des différents membres du groupe sur le protocole présenté.

Les mesures du PLAGEPOMI

- En décembre 2008 un tableau présentant les différentes actions prévues en 2009 par les partenaires, et leur correspondance avec les mesures PLAGEPOMI avait été présenté en Groupe Technique Anguilles COGEPOMI.
Un point est fait sur ce tableau 6 mois plus tard, afin de faire un suivi des actions, partager les informations importantes, et faire un suivi au fur et à mesure du PLAGEPOMI du bon déroulement des actions.
Ce suivi sera présenté régulièrement lors des différents GT anguille, actualisé des différentes actions développées ou manquantes.
- Au niveau des stations de contrôle les suivis n'ont pu avoir lieu au niveau de la passe spécifique de Tuilières, car la passe prévue n'étant pas terminée, une passe temporaire a été installée, tardivement dans la saison de migration, et peut être de gabarit trop faible par rapport à l'ouvrage. Environ 2.000 individus ont été piégés au niveau de cette passe, nombre nettement inférieur par rapport aux individus en migration les années précédentes.
La passe devra être en service pour avril-mai 2010 afin de suivre une année complète de migration.
- en ce qui concerne la mesure concernant une synthèse des connaissances sur le franchissement des obstacles soumis à marée (CEMAGREF/GHAAPPE), le travail technique est développé à travers les manip mises en place par MIGADO. Cependant, ce qui paraît plus compliqué, est de savoir comment estimer la qualité et le potentiel en amont de ces milieux. Parmi tous les ouvrages soumis à marée, tous ne seront pas prioritaires, vu les caractéristiques des milieux amont. Une première synthèse sortira en fin d'année.
- la phase 2 du programme INDICANG pour le moment est en suspens. En effet, l'IMA qui s'était positionné comme chef de file se retrouve confronté à la lourdeur du projet, pour une organisation

comme la leur. De plus la phase 1 qui avait permis de mettre en réseau des acteurs, devait se poursuivre par un développement de ce réseau. Malheureusement, l'enquête a mis en évidence qu'en France des organismes techniques et acteurs locaux sont prêts à participer, alors qu'ailleurs, dans les autres pays européens, ce sont principalement des scientifiques, ce qui complique le déroulement du programme. La phase 2 du programme a également été ralentie par le poids du plan de gestion français.

- En 2010, les actions continueront à se développer avec un effort tout particulier sur l'aspect sanitaire, avec un croisement possible de toutes les données patho issues des suivis des différents organismes.

Le prochain Groupe Technique Anguille COGEPOMI aura lieu, en septembre ou octobre en fonction des nouvelles de l'Europe quant au plan de gestion et sa mise en place.



Groupe technique Anguille COGEPOMI

Bordeaux- Chambre
d'Agriculture de la Gironde

21 juillet 2009

VL – GT Ang – 21juil09



Groupe technique anguille COGEPOMI

Ordre du jour

- Le Règlement européen : plan de gestion et mesures
- La libre circulation :
 - ✓ Journée technique de sensibilisation/information des techniciens des syndicats de rivière
 - ✓ Les premières actions mises en place dans le bassin
- La dévalaison à Tuilières : protocole des expérimentations EDF
- Les actions PLAGEPOMI

VL – GT Ang – 21juil09



Groupe technique anguille COGEPOMI

Ordre du jour

- Le Règlement européen : plan de gestion et mesures
- La libre circulation :
 - ✓ Journée technique de sensibilisation/information des techniciens des syndicats de rivière
 - ✓ Les premières actions mises en place dans le bassin
- La dévalaison à Tuilières : protocole des expérimentations EDF
- Les actions PLAGEPOMI

VL – GT Ang – 21juil09



Le Règlement européen : le plan de gestion et les mesures

- Les échéances :
 - Fin mai 2009: courrier de la Commission Européen afin de certifier la recevabilité de plan de gestion de la France, à la suite des compléments et commentaires apportés.
 - Soumis pour évaluation technique et scientifique au CIEM: en cours
- Les principales mesures à mettre en place pour améliorer les principaux facteurs de perturbation - si validation tel quel -
 - Les mesures pêche
 - Les mesures repeuplement
 - Les mesures libre circulation

VL – GT Ang – 21juil09



Le Règlement européen : le plan de gestion et les mesures

Les mesures pêche

- Rappel des principales mesures :
 - ✓ Réduction de 30% de l'effort de pêche en 3 ans dans l'UGA (hors UGA, pêche interdite)
 - Mise en place de quotas pour la civelle (saison de 5 mois, relèves supprimées)
 - Réduction de la période de pêche pour l'anguille jaune (jusqu'à 5 mois en 2011 – autorisée du 01/05 au 30/09, et du 01/04 au 31/10 pour Arcachon)
 - ✓ Pêche amateur civelle supprimée en maritime et fluvial
 - ✓ Interdiction d'utiliser des civelles, anguilles ou chair d'anguilles comme appât
 - ✓ Interdiction des pêcheries d'anguilles argentées
- Modalités d'application
 - ✓ Circulaire des ministères pour informer les différents services
- En relation
 - ✓ Contrôles ?
 - ✓ Quotas CITES ?

VL – GT Ang – 21juil09



Le Règlement européen : le plan de gestion et les mesures

Les mesures repeuplement

- Rappel des principales mesures :
 - ✓ Réserver 5 à 10% des anguilles pêchées annuellement pour du repeuplement dans les bassins français.
 - ✓ Zones de repeuplement identifiées dans le plan de gestion
 - ✓ Densités de repeuplement (0.5 indiv/km² - eq 5000 ind./ha en zone humide et étangs ; 1kg à 2kg par km de linéaire de cours d'eau)
 - ✓ dans notre bassin correspond à 2.14t à déverser environ (à confirmer selon critères pris en compte)
- Modalités d'application
 - ✓ Volonté nationale
 - ✓ Modalités et organisation à définir

VL – GT Ang – 21juil09



Le Règlement européen : le plan de gestion et les mesures

Les mesures libre circulation

- Rappel des principales mesures :
 - ✓ La ZAP : 192 ouvrages prioritaires
 - ✓ 94 en Charente,
 - ✓ 88 en Gironde Garonne Dordogne,
 - ✓ 10 sur bassin de la Leyre et Canal des Etangs
- Modalités d'application
 - ✓ 2 cas possibles : cours d'eau classés, ou en cours de classement
 - ✓ 2 aspects :
 - ✓ réglementaire (coordination DDEA/ONEMA),
 - ✓ animation/sensibilisation auprès des syndicats et propriétaires (animateur anguille ou animateur bassin en relation avec DDEA et ONEMA)

VL – GT Ang – 21juil09



Groupe technique anguille COGEPOMI

Ordre du jour

- Le Règlement européen : plan de gestion et mesures
- La libre circulation :
 - ✓ Journée technique de sensibilisation/information des techniciens des syndicats de rivière
 - ✓ Les premières actions mises en place dans le bassin
- La dévalaison à Tuilières : protocole des expérimentations EDF
- Les actions PLAGEPOMI

VL – GT Ang – 21juil09



La libre circulation

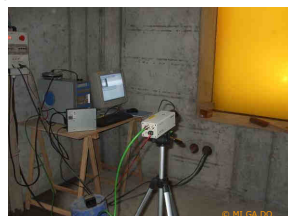
- Organisation d'une journée technique de sensibilisation/information des techniciens des syndicats de rivière ?
 - ✓ Sensibilisation/information sur la libre circulation
 - ✓ Implication des techniciens rivière et acteurs locaux dans la démarche de réouverture des axes à la migration
 - ✓ Période possible ?
- Les premières actions mises en place sur le bassin

VL – GT Ang – 21juil09



La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Les passes à poisson et les « nouvelles » stations de contrôle
 - Monfourat :
 - Travaux terminés en avril 2009 – passe à poissons et à anguilles
 - début des suivis fin avril 2009 – une semaine
 - Pour 2010 besoin de sécuriser le site et installer le piège pour suivre la population d'anguilles



- Ecluse de Crouin : travaux en cours.

VL – GT Ang – 21juil09



La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Les modifications, suivis et/ou améliorations au niveau de passes à anguilles
 - Canal des Etangs : Pas du Bouc, Langouarde, Joncru et Batejin



- Ecluse de Saujon (Seudre)

VL – GT Ang – 21juil09

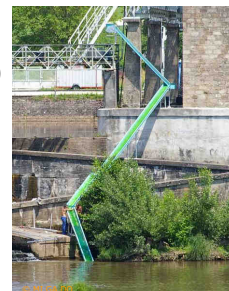


La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Les modifications, suivis et/ou améliorations au niveau de passes à anguilles
 - Golfech (nouvelle passe à anguilles depuis 2008)



- Tuilières / Mauzac
 - passe temporaire installée à Tuilières en 2009, travaux prévus pour 2010
 - suivi et piégeage à Mauzac depuis 2008



VL – GT Ang – 21juil09

La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Les démarches développées pour la réouverture des axes à la libre circulation
 - Les Rivières pilotes : L'Engranne (Dordogne) et le Lisos (Garonne)
 - Travailler en partenariat avec les acteurs locaux (Syndicats de bassins versants), les propriétaires, les services de police de l'eau afin de **développer une démarche multi-partenaire afin de rétablir la libre circulation** sur l'ensemble d'un cours d'eau.
 - S'appuyer sur des suivis par pêches électriques de la population d'anguille afin **d'évaluer l'efficacité des mesures** mises en place
 - Développer un système de « fiches techniques » permettant le **transfert de la démarche** (méthodologie, contraintes...) sur d'autres bassins versants

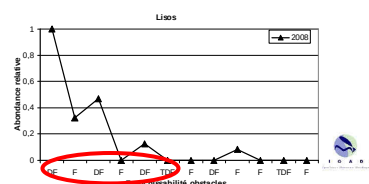
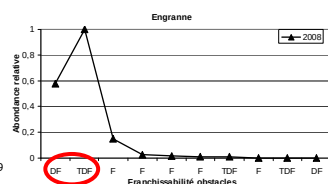


VL - GT Ang - 21juil09



La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Les démarches développées pour la réouverture des axes à la libre circulation
 - Les Rivières pilotes : L'Engranne (Dordogne) et le Lisos (Garonne)
 - Premières étapes réalisées :
 - Identification des obstacles posant un problème de franchissement à traiter en priorité (2009-2010)
 - Cartographie hydromorphologique des cours d'eau
 - Animation / organisation de réunions avec les propriétaires et les acteurs locaux afin de les sensibiliser à la démarche et leur présenter les différentes étapes
 - Rencontres individuelles dès 2009 avec les propriétaires des obstacles aval pour l'élaboration des avant-projets d'aménagement



VL - GT Ang - 21juil09

La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Les démarches développées pour la réouverture des axes à la libre circulation
 - Les premiers tests de gestion des ouvrages de protection à la mer
 - Evaluation de l'impact des ouvrages de protection à la mer (étude dans le cadre du SAGE Estuaire)
 - Augmenter le temps de migration possible des individus en marée montante, en **réduisant le temps de fermeture des ouvrages de protection**, tout en tenant compte des usages amont, afin d'éviter les inondations
 - Objectif de la démarche : **tester et proposer des solutions** les plus efficaces possibles, peu coûteuses, pérennes afin de rétablir la libre circulation sur des ouvrages de protection à la mer

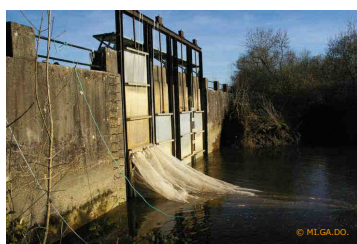
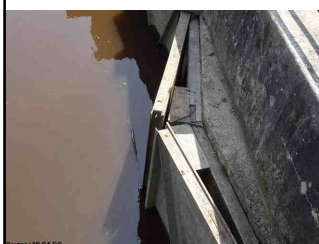


VL - GT Ang - 21juil09



La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Premiers tests de gestion sur les portes à flot d'Arcins :
 - mise en place de cales empêchant la fermeture complète des portes sur la base d'un modèle hydraulique validant la non-inondation des parcelles en amont (données validées sur le terrain)
 - suivi par pêches électriques en amont de l'obstacle afin d'évaluer les variations au niveau des populations piscicoles, et l'efficacité de la mesure
 - suivis pendant la période de migration civelle par pêche au filet au niveau de l'obstacle afin de connaître les périodes d'entrée des individus dans le marais en fonction du cycle des marées, suivre les variations de salinité et d'entrée de MES.



VL - GT Ang - 21juil09

La libre circulation : les premières actions mises en place dans le bassin

- Premiers tests de gestion sur les portes à flot d'Arcins :
 - Premiers résultats encourageants (en cours d'analyse)
 - Pas d'inondations des parcelles amont constatées
 - Plus de 1.500 alevins de poissons franchissent l'obstacle en 20min.
 - Beaucoup d'espèces différentes retrouvées dans les filets
 - Population d'anguilles retrouvées en amont :
 - Avec 1 année de gestion : 55% des individus <10cm et 71% des indiv. <15cm
 - Sans gestion aval, 48% des indiv. <10cm et 64% des indiv. <15cm
 - Reste à valider les conditions exactes de migrations (entrées en début ou fin de marée afin d'adapter la gestion), analyser les entrées de MES.
- Autres tests de gestion prévus sur autre type d'ouvrage de protection à la mer :
 - Sur le marais de Lafite : clapets
 - Sur le marais de la Maqueline : porte à flots avec vantelles



VL – GT Ang – 21juil09

© M. GA. DO.

© M. GA. DO.



Groupe technique anguille COGEPOMI

Ordre du jour

- Le Règlement européen : plan de gestion et mesures
- La libre circulation :
 - ✓ Journée technique de sensibilisation/information des techniciens des syndicats de rivière
 - ✓ Les premières actions mises en place dans le bassin
- La dévalaison à Tuilières : protocole des expérimentations EDF
- Les actions PLAGEPOMI

VL – GT Ang – 21juil09



La dévalaison à Tuilières – protocole des expérimentations EDF



VL – GT Ang – 21juil09



Groupe technique anguille COGEPOMI

Ordre du jour

- Le Règlement européen : plan de gestion et mesures
- La libre circulation :
 - ✓ Journée technique de sensibilisation/information des techniciens des syndicats de rivière
 - ✓ Les premières actions mises en place dans le bassin
- La dévalaison à Tuilières : protocole des expérimentations EDF
- Les actions PLAGEPOMI : points sur l'avancée des actions prévues en 2009

VL – GT Ang – 21juil09



 Le bassin Gironde Garonne Dordogne					
Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement de l'action
LC03 SB04 SB01 SH04 AN01	Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne	- inventaires obstacles et habitat potentiel (zones aval, marais) - suivi front de colonisation - suivi Tuilières / Mauzac - suivi efficacité aménagement portes à flot - enquête pêche à la ligne - Animation du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	MI.GA.DO.	en cours de réalisation en 2009
LC05 - LC04 - (AC02)	Gironde Garonne Dordogne	Mise en place de Rivières pilotes dans le bassin	- état initial de la population - sensibilisation, communication propriétaires et acteurs locaux - études avant-projet aménagement obstacles aval	MI.GA.DO.	en cours de réalisation en 2009
SB01	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Golfech		MI.GA.DO.	en cours de réalisation en 2009
SB03	Dronne	suivi station de contrôle et passe spécifique anguille sur l'axe Dronne (Montfournais)		MI.GA.DO.	retard de réalisation en 2009 - à prévoir pour 2010
SH02	Gironde	Suivi carnets de pêche professionnelle fluviale		AADPPEDG	en cours de réalisation en 2009
LC11	Dordogne	Etude de faisabilité de la passe à anguille de Bergerac	- étude prévue en 2009 - réalisation en 2010	EDF	
LC11	Dordogne	Etude et réalisation de la passe à anguille de Tuilières	- prévue pour juin 2009	EDF	passage à anguilles provisoire non autonome réalisée, passe définitive pour 2010
LC12	Dordogne	Suivi de la dévalaison des anguilles à Tuilières	- mise en place d'une pêcherie en amont - arrêt des turbines du 09 au 31/12 pendant la nuit	EDF	en cours de réalisation en 2009
SB01 étude	Garonne Dordogne	Techniques de comptage et d'évaluation de l'efficacité des passes à anguilles	test du compteur à résistivité ELTA à Golfech et Tuilières	EDF	en cours en 2009 à Golfech, reporté à 2010 à Tuilières
SB04	Gironde Garonne Dordogne	Bilan (4 ans) sur les méthodes et l'intérêt du suivi des anguilles de moins de 30 cm en pied d'ouvrages	analyse et rédaction	MI.GA.DO. / CEMAGREF	en cours de réalisation en 2009
SB05 étude	Gironde Garonne Dordogne	Eelscope (contamination)	Analyse des résultats et poursuite éventuelle	CEMAGREF / Univ. Bordeaux I	
SH02	Estuaire, BV Garonne Dordogne	Suivis pêcheries	Bilan 25 ans de réseau local - poursuite si coopération des pros	CEMAGREF	
LC03 - LC05 étude	Bassin d'Arcachon, Estuaire	Ouvrages soumis à marée	Synthèse des connaissances au niveau européen sur la prise en compte de la circulation piscicole sur ce type d'ouvrage (non limité à l'anguille)	CEMAGREF/ GHAAPE	en 2009, démarrage + appui aux expérimentations menées par MI.GA.DO., démarrage prévu à 2010

 Le bassin Charente Seudre					
Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement de l'action
SB04 SH04 AN01	Charente	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente	- suivi front de colonisation - enquête pêche à la ligne et amateurs aux engins - mise en place d'un protocole de collecte des données des pêcheurs professionnels maritime (avec CREAA) - appui technique sur l'anguille, transfert connaissances et méthodologies	EPTB / Cellule migrants	en cours de réalisation en 2009
AN01 (SB04)	Charente	Animation INDICANG		EPTB	démarrage programme annulé ou reporté
LC03	Charente	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente (expertise franchissabilité ouvrages)	- expertise de la franchissabilité des ouvrages pour l'anguille	ONEMA	en cours de réalisation en 2009
LC03 LC05 étude	Marais de Brouage, Seudre	Programme Interreg AMARIS (2009-2011)	Sur BROUAGE (travail avec les ASA) - inventaires des habitat potentiels - Présence et qualité des anguilles (échantillonnage + enquête pêche) - étude gestion portes à flot, test de mode de gestion pour l'anguille - transfert connaissances et méthodologies, rédaction règlement d'eau Sur SEUDRE - Suivi de l'impact de la réhabilitation	CREAA	
étude	Marais Salés charentais	Programme de Recherche SEACASE (2007-2009) Atelier: Management intégré des marais côtiers pour une pêcherie d'anguilles durable	- Présence et qualité des anguilles dans les différents marais salés - étude des modes de gestion du marais salé	CREAA	
SB03	Charente	Suivi de la station de comptage de la passe à poissons de Crauin		FDAAPPMA 16	travaux en cours de réalisation en 2009
SB03	Seudre	Suivi de la passe à chielles de Saujon		FDAAPPMA 17	en cours
GH08 ou LC ??	Seudre	Programme de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre	Engagement de la première tranche de réhabilitation, étude de la tranche 2	ASA de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre et Oléron	en cours en 2009
VL – GT Ang – 21juil09 					

Le bassin Leyre et Lacs Médocains

Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement de l'action
SB03	Lacs médocains	Suivi au niveau de la passe à anguille du Pas du Bouc (Le Porge)		FDAAPPMA 33	en cours en 2009
SB04 LC05 - LC07	Lacs médocains	Actions pour l'anguille européenne	- suivi du front de colonisation sur le BV des lacs Médocains - évaluation de la franchissabilité des obstacles sur le canal des étangs et possibilités d'amélioration de ces passes	FDAAPPMA 33	en cours en 2009 en collaboration avec le CEMAGREF et le GHAAPE
LC05 Etude	Lacs médocains	Etude de faisabilité pour le rétablissement de l'axe nord des Lacs Médocains		Syndicat de bassin versant	reconnexion reportée, priorité à ré-ouvrir la libre circulation sur l'axe nord
LC03 - LC05	Bassin de la Leyre	Etude franchissabilité et proposition d'aménagement des obstacles à la migration inclus dans la ZAP		ONEMA	

VL - GT Ang - 21juil09



VL - GT Ang - 21juil09



ANNEXE 6

**REUNION GROUPE TECHNIQUE
ANGUILLE DU COGEPOMI**
Bordeaux – DIREN Aquitaine
Toulouse - ONEMA (visio-conférence)
17 décembre 2009

RELEVÉ DE DISCUSSIONS

Ordre du jour – objectifs de la réunion

- les actions anguilles 2009 (bilan et résultats des actions),
- les actions proposées en 2010 pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre
- lien avec le PLAGEPOMI 2008-2012 et le PGA dans le cadre du Règlement Anguille.

Participants

Gilles ADAM (Diren Aquitaine)
Sylvie BOYER-BERNARD (MIGADO)
Francis GAYOU (ONEMA)
Aline CHAUMEL (SMEAG)
Romain FAGEOT (AADPPEDG)
Olivier GUERRI (EPIDOR)
Vanessa LAURONCE (MIGADO)
Alain LEMOINE (ONEMA)

Pascal OSSELIN (EDF)
Audrey POSTIC-PUIVIF (Eptb Charente)
Mme RABIC (CRPM)
Christian RIGAUD (CEMAGREF)
Dominique TESSEYRE (AEAG)
Nathalie VILLAREAL (PNR Landes de Gascogne)
Jean-François GRACIA (CG Charente)

Excusé /Absent

Alice LAHARANNE (FDAAPPMA 33)
Michel LOULIERE (pêcheurs amateurs aux engins et filets)
Sylvain BROGNIEZ (CG Gironde)
Mélodie CHAMBOLLE (Lyonnaise des Eaux)
Frédéric DOUCET (CG Lot et Garonne)
Sébastien REGNER (CG Dordogne)
Eric LAVIE (CR Aquitaine)
Patrick PETIT-DUBOUSQUET (CG Charente Maritime)
Sylvie RAIMBAULT (CR Poitou Charente)

- En annexe :*
- *Positionnement de l'ONEMA dans le cadre du plan de gestion en faveur de l'anguille. PGA et COGEPOMI GDCSL – Note technique GT Anguille*
 - *Présentation power-point de la réunion (actions avec maîtrise d'ouvrage MIGADO, Institution Charente et plan d'actions EDF dans le cadre du PGA)*
 - *Tableau Excel de la liste des actions 2010*
 - *Plan de financement envisageable des différentes actions*
 - *Tableau Excel actions 2010 / mesures PLAGEPOMI / PGA*

Informations générales

- Invitation exceptionnelle des principaux partenaires financiers des actions anguilles sur le bassin afin de leur présenter les actions anguilles dans leur ensemble, à l'échelle du territoire COGEPOMI, et mettre en évidence la cohérence des actions sur le territoire COGEPOMI.
 - o Invitation des Conseils Généraux : Gironde, Lot et Garonne, Charente, Charente-Maritime
 - o Invitation des Conseils Régionaux : Région Aquitaine et Région Poitou-Charentes.
 - o Agence de l'Eau Adour Garonne : membre du Groupe Technique Anguille
 - o Lyonnaise des Eaux

Présentation générale des actions anguilles 2009 et celles prévues en 2010 par les différents maîtres d'ouvrages

Voir tableau présentant les différentes actions par maître d'ouvrages et plan de financement provisoire des actions 2010

L'ONEMA a diffusé une note sur son positionnement sur différents points évoqués en réunion (cf document joint en annexe). .

Actions sous maîtrise d'ouvrage de MIGADO Cf présentation jointe à ce compte-rendu

- Pêches électriques suivi du recrutement fluvial
 - o En 2010 un réseau de pêche devra être mis en place dans le cadre du PGA afin de caractériser la population d'anguilles dans le bassin. Ce nouveau réseau mis en place dans le cadre du PGA s'appuie sur une démarche lancée à l'échelle nationale (répartition des stations et protocole) et doit permettre de caractériser le peuplement stationnel (hors influence d'obstacles à la libre circulation) ; il ne s'adressera pas qu'à des habitats de type « radier » mais à l'ensemble des habitats présents/dominants. La bancarisation des données, l'analyse et la coordination sont confiés à l'ONEMA (dans le cadre du "monitoring national")
 - o Les stations prospectées depuis 2005 dans le cadre du suivi du front de colonisation, et qui va commencer à donner des premières pistes d'information en terme d'indicateur qualitatif, sont situées sur les affluents aval du bassin au pied du premier obstacle posant un problème dans la migration de l'anguille.
 - o Ces deux réseaux seront complémentaires, mais les stations ne pourront se juxtaposer car ne répondant pas aux mêmes objectifs. Les moyens humains seront cependant regroupés pour ces suivis.
 - o Les données et informations issues de ces deux suivis sont complémentaires pour le suivi de l'état de la population d'anguille dans le bassin.
- Tests de gestion des ouvrages de protection à la mer
 - o L'ONEMA souligne le fait qu'il est important de développer des projets de recherche et développement afin de travailler et de régler le problème de franchissabilité de ces ouvrages et de l'efficacité des aménagements proposés (objectif d'estimer le pourcentage d'individus transitant par les aménagements qui seront proposés sur ce type d'ouvrage, proportion d'efficacité de l'aménagement).
 - o Le CEMAGREF travaille actuellement avec le GHAPPE afin de mettre en place une typologie des différents sites en Aquitaine et Poitou-Charente. Une synthèse sera faite également sur le comportement des individus en aval des ouvrages aux différents moments de la marée, ainsi que les pistes de suivis déjà existants sur les différents sites. Ce rapport sera terminé en mars 2010.
 - o Les différents partenaires présents, hormis l'ONEMA, s'accordent sur le fait qu'il est indispensable d'avoir des informations complémentaires et que la **recherche et développement est nécessaire sur ces sujets, encore peu connus**, mais que **cela ne doit pas nous empêcher le développement d'actions locales, qui apporteront des retours d'expérience, sur les systèmes gérés**, le Ministère par ailleurs demandant d'être pragmatique et d'avancer sur les aménagements. Les actions actuellement développées doivent rester telle qu'elles sont actuellement des tests de gestion, permettant de tester sur le terrain des systèmes, mais ne se confondra pas à l'aspect réglementaire d'aménagement des ouvrages.
 - o Sur les territoires de l'Estuaire de la Gironde, mais également de Charente, de nombreux acteurs locaux sont prêts à mettre en place des tests afin de participer à la gestion de ces ouvrages et aux apprentissages qui en découleront.
 - o L'Agence de l'Eau Adour Garonne souligne que ces ouvrages aval sont prioritaires pour l'anguille, et qu'il est important de mettre en place des actions concrètes rapidement afin de pouvoir équiper avant 2012 les 132 ouvrages listés.

- La démarche des rivières pilotes

- o L'ONEMA exprime ses doutes sur cette démarche, car il ne faut pas qu'elle se substitue au rôle de l'Etat, estimant que cette démarche est contre-productive car elle donne l'impression qu'on laisse aux propriétaires le choix de l'option qui sera prise en termes d'aménagement, alors que des financements publics seront utilisés.
- o L'ONEMA rappelle que « qu'en matière d'urgence le PGA prévoit, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, de couvrir les ZAP qui ne seraient pas couvertes au titre de l'art.L432-6 en procédant à leur classement avant fin 2010 (PGA national p. 84), procédure qui ne sera pas adossée à du volontariat mais à une procédure réglementaire (engagement de l'Etat français). »
- o EPIDOR exprime également ses doutes sur le danger qu'un comité de pilotage valide des aménagements non validés par l'ONEMA.
- o Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 8 décembre 2009 afin que les différents partenaires travaillent sur les aménagements possibles techniquement au niveau des ouvrages aval. Les membres de ce comité sont Agence de l'Eau Adour Garonne, ONEMA, Cemagref, EPIDOR et SMEAG, FDAAPPMA 33 et 47, Syndicat de bassin versant Engranne Gamage, MIGADO, auxquels étaient associés les financeurs potentiels des aménagements. Un compte-rendu est disponible reprenant la démarche, les objectifs, et différentes étapes.
- o L'Agence de l'Eau exprime son regret sur le fait que l'ONEMA ne puisse participer à ces comités de pilotage, afin d'avoir toutes les informations nécessaires et les détails des différentes étapes, sachant que les organismes tels que DDAF, et Onema sont conviés à ces réunions afin de prendre en compte le volet réglementaire. La Dren, l'Onema et les DDAF doivent travailler rapidement pour trouver une solution pour permettre la mise en place de ces aménagements tout en précisant au propriétaire, comme cela est actuellement fait, que ceci ne concerne qu'une première action pour rétablir la libre circulation et n'interfère ou ne dispense en rien les obligations réglementaires à venir sur ces cours d'eau.
- o L'un des apprentissages de cette démarche sera peut être que des aménagements ne sont pas réalisables si aucune réglementation n'existe, l'objectif n'est pas d'aménager coûte que coûte mais de proposer une méthodologie et un protocole de travail pouvant être mis en place sur d'autres bassins. Plusieurs syndicats de bassins versants sont déjà intéressés par cette démarche et attendent les premiers retours d'expérience (sur la méthodologie employée pour aborder le sujet) et les premières fiches techniques.
- o Cette démarche est une démarche pilote, et non une démarche exemplaire, chaque cours d'eau, bassin versant étant différent.
- o Tous les partenaires présents, hormis l'ONEMA, s'accordent sur le fait de l'importance de poursuivre cette démarche, tout en produisant au fur et à mesure des fiches de transfert de connaissances et de méthodologie.

MIGADO demande à ce que le maximum soit fait afin que les travaux et équipements prévus sur le **barrage de Monfourat** soient fait le plus tôt possible, afin de pouvoir commencer les suivis dès le mois d'avril 2010, tel que c'était prévu en 2009 sans avoir pu être fait.

Les financements envisagés sont présentés dans le tableau synthétique. Un nouveau partenaire financera les actions anguilles en 2010, le Conseil Général de Dordogne.

Sylvie Boyer Bernard explique que ce dossier anguilles sera inclus dans le dossier général des actions Aquitaine, afin de répondre aux exigences de l'Europe, les taux de financement des différents partenaires sera donc différent, car englobés dans un dossier général.

Actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EptB Charente Cf présentation jointe à ce compte-rendu

- Tests de gestion des ouvrages de protection à la mer

- o De nombreux partenaires locaux sont favorables à participer à des tests de gestion pour la sauvegarde de l'anguille.
- o Au vu des discussions antérieures, il a été précisé qu'il était important, afin d'apporter un minimum d'apprentissages aux études de recherche et développement qui seront lancées, de faire des tests sur des ouvrages de protection à la mer – dans la mesure où ces tests sont encadrés.
- o Des actions se développeront dans ce sens en 2010 sur le bassin de la Charente et Seudre

- Suivi enquête pêche à la ligne

- o L'Institution Charente explique que la mise en place de ce suivi a été suspendue car les Fédérations du bassin attendent les recommandations de la FNPF. De plus l'arrêté PCB crée un contexte tendu autour de l'anguille. La Fédération de Charente Maritime a cependant lancé une enquête sur le bassin de la Seudre en décembre 2009.

- Réseau de caractérisation de la population d'anguilles dans le bassin Charente Seudre dans le cadre du PGA
 - o L'Institution Charente n'a été contactée par l'ONEMA (DIR Poitiers et DIR Sud-Ouest) pour mettre en place cette action au niveau du bassin que très récemment, Laurent Beaulaton (DG ONEMA) en octobre 2009 lui ayant expliqué que le bassin versant de Charente n'avait pas été retenu pour la mise en place de ce réseau en 2010.
 - o Il sera donc compliqué pour le bassin de mettre en place ce réseau dès 2010, par contre en collaboration avec l'ONEMA Poitiers cette année 2010 peut permettre de fixer le protocole et d'identifier les points de pêche qui seront prospectés, afin de mettre en place le réseau en 2011.
 - o Les résultats obtenus en 2011 par ce nouveau réseau seront donc complémentaires à ceux résultant du suivi sur les jeunes stades d'anguilles mis en place en 2009, à l'image du protocole mis en œuvre par MIGADO depuis 2005.
- Modèle GEMAC
 - o La Diren s'interroge sur le modèle GEMAC, et l'estimation de prélèvement de 70% du stock de civelles par la pêche professionnelle.
 - o Cette étude a fait l'objet d'un stage de Master II en 2009, dont le rapport est disponible sur le site internet de l'Eptb Charente.

Dans le cadre du Plan de gestion Anguille, un inventaire des ouvrages de la ZAP doit être réalisé avant le 1^{er} semestre 2010. Un secteur sur le bassin de la Seudre n'a pas encore été inventorié, n'étant pas du ressort de l'ONEMA (secteur en zone maritime). Lors de la Commission Charente du 21 octobre 2009, la question avait été posée de savoir qui se chargerait de cet inventaire sur les marais de la Seudre et de l'Ile d'Oléron. Les Affaires Maritimes ont répondu que cela ne serait pas non plus fait par elles-mêmes et que ce sujet serait débattu dans l'attribution des missions de la future DTM. L'Eptb Charente s'interroge sur cet inventaire.

Le programme d'activité de l'Eptb Charente n'étant pas finalisé, les montants de ces dossiers, englobés dans le dossier global ne sont pas disponibles actuellement. Le tableau des financements provisoire présente la répartition des financements par partenaire financier, et sera actualisé par la suite

Actions sous maîtrise d'ouvrage de l'AADPPEDG

- Suivi des carnets de captures des pêcheurs professionnels fluviaux de Gironde
 - o Des changements ont eu lieu dans les déclarations des captures qui ne se feront plus au niveau de l'association des pêcheurs, mais au CNASEA directement. Les pêcheurs professionnels sont en train de réfléchir avec l'ONEMA à une organisation qui permettrait à l'Association des pêcheurs de poursuivre son suivi en interne pour civelles et anguilles.

Les montants des suivis 2010 ont baissé, l'Agence de l'Eau ayant diminué son taux de financement de cette action.

Actions sous maîtrise d'ouvrage de la FDAAPPMA 33

- Suivi de la passe du Pas du Bouc
 - o En 2010 ces suivis se poursuivront seulement sur une partie de l'année de février à juillet.
 - o Les pêches électriques de suivi du front de colonisation qui n'avaient pu se faire en 2009, se feront en 2010. L'ONEMA propose que ces points soient inclus dans le réseau de caractérisation de la population d'anguilles dans le cadre du PGA pour le bassin de la Leyre, action avec maîtrise d'ouvrage MIGADO.
 - o La faisabilité sera à évaluer lors de la sélection des stations de pêche, car n'ayant pas le même objectif les caractéristiques de ces stations ne correspondront peut être pas aux stations souhaitées dans le cadre du PGA.

Les montants affichés ne sont pas définitifs, les financements envisagés sont les mêmes que pour les suivis 2009

Actions sous maîtrise d'ouvrage d'EDF

- Plan d'organisation de l'aménagement des ouvrages de la ZAP
 - o EDF a commencé à réfléchir à un plan d'organisation pour aménager les 41 ouvrages inclus dans la ZAP (dont 5 sur le bassin Garonne Dordogne). Cf *présentation jointe à ce compte-rendu*

EDF demandera en 20101 très certainement une aide financière à l'Agence de l'Eau pour les actions de suivi de la dévalaison qui ont lieu à Tuilières.

Mme Rabic insiste sur l'importance de travailler et de développer des actions sur la **dévalaison anguilles**. Les Rivières Index de l'ONEMA, démarche qui devrait débuter en 2010 ou 2011 devrait apporter une part de réponse à ces interrogations.

Le **Conseil Général Charente** précise qu'ils s'investissent dans des actions anguilles depuis plusieurs années en partie à travers l'Eptb Charente. De plus ils ont assuré la maîtrise d'ouvrages des travaux de la passe à poissons de Crouin qui sera terminée en mars 2010. Le matériel de suivi est prêt, à être installé et permettre d'assurer les suivis dès la fin des travaux. Le Conseil Général 16 travaille également sur deux retenues en amont de Crouin où un projet de passe multi-espèces couplée à une passe à anguilles est bien avancé sur Bagnolet et la phase étude initiée sur Gardemoulin.

Le Conseil Général travaille avec l'ONEMA DIR Poitiers sur les classements de cours d'eau, afin de faire un premier classement dans le territoire de la ZAP – sur le DPF 8 ouvrages sont à aménager d'ici 2015.

L'ONEMA DR Poitiers précise qu'à la suite d'une réunion, le **Conseil Général Charente Maritime** a annoncé qu'ils prévoient de financer à hauteur de 20% les aménagements rétablissant la continuité écologique, en fonction de règles qui favoriseront les démarches par bassin versant, ou la mise en place de suivis biologiques par exemple.

Lien entre les actions 2009, 2010 et les mesures du PLAGEPOMI et PGA

Voir tableau présentant les liens entre les actions PLAGEPOMI et PGA.

Le tableau présenté s'inspire du travail fait par le Groupe Migrateurs Garonne.

Dans les colonnes de droite, des notes sont données aux différentes actions et mesures selon leur degré de priorité dans le PGA et/ou dans le PLAGEPOMI. La Note finale Groupe Technique Anguille sera d'autant plus importante que le chiffre est élevé.

Les résultats de l'analyse faite dans le cadre du Groupe Garonne sont repris également dans ce tableau, et il est proposé de travailler de la même façon au sein du groupe Dordogne et Charente.

Une des mesures prioritaire sur laquelle peu d'actions concrètes sont mises en place pour le moment, concerne le suivi des contaminations des anguilles.

Le groupe technique valide le fait qu'il faut travailler sur ce sujet. 2010 sera donc consacré à faire un bilan des informations disponibles, et études ayant attiré à ce thème, afin de lancer des actions concrètes en 2011. Un projet actuellement développé par le CEMAGREF avec l'Université de Bordeaux et le Québec traite en partie ce sujet.

Le CEMAGREF et MIGADO essayeront en 2010 de faire un bilan des connaissances existantes, afin de proposer des actions en 2011

EPIDOR demande des précisions sur les résultats **des analyses PCB** qui ont été faites sur le bassin. La Diren précise qu'aucun résultat n'est encore disponible, et qu'ils le seront certainement en mars 2010.

Lien entre les actions 2009, 2010 et les mesures du PLAGEPOMI et PGA

Point sur les ouvrages de la ZAP

- sur le bassin de la Leyre : un ouvrage (sur l'Etang du Graou) va bientôt être aménagé, le barrage actuel s'étant effondré en août, les travaux prévus pour le remettre en état incluront un aménagement pour l'anguille (prévu en 2010 ou 2011).
- Sur le bassin Charente Seudre : au total 23 aménagements ou gestion d'ouvrages réalisés ou en cours de réalisation (projet en cours de discussion)
- Sur le bassin Garonne Dordogne : 5 voire 9 ouvrages en cours d'aménagements (travaux commencé, ou étude sur le point d'être lancée).

L'ONEMA a lancé une démarche de mise en place d'une stratégie d'aménagement par département, les plus grandes avancées ayant été réalisées en Gironde. Il faut définir dans la ZAP quel ouvrage on équipe en premier en prenant en compte les opportunités locales. La ZAP représente une liste nominative d'ouvrages, il faut dans un premier temps valider cette liste, et rajouter des ouvrages aval qui n'ont pas été inclus. Sur les 192 ouvrages de la ZAP, l'ONEMA dira ce qu'il faut faire au 2^{ème} semestre 2010.

La Diren rappelle que des données existent déjà et que cette liste avait été faite à partir de l'inventaire et expertise des ouvrages effectuée par MIGADO, et que les ouvrages listés n'avaient pas été choisis au hasard par l'ONEMA lors de la rédaction du plan de gestion, mais à partir des informations existantes, les ouvrages proposés posant un problème de franchissement de l'anguille.

EPIDOR s'interroge sur le fait que l'état français s'est engagé auprès de l'Europe sur l'équipement de ces ouvrages, alors que leur statut réglementaire n'a pas changé.



Groupe Technique Anguilles COGEPOMI Bordeaux/ Toulouse le 17 décembre 2009

- LES ACTIONS ANGUILLES 2009 ET 2010

- LIEN AVEC LE PLAGEPOMI

- LE PLAN DE GESTION ANGUILE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT
EUROPÉEN

Les actions 2009 et 2010

- ◉ Maitrises d'ouvrage
 - MIGADO
 - EDF
 - AADPPEDG
 - EptB Charente
 - FDAAPPMA 17
 - FDAAPPMA 33
 - ONEMA
 - GHAAPPE
 - CUB
 - CREEA
 - Asa de réhabilitation des fossés à poissons de la Seudre et d'Oléron
 - CEMAGREF



Les actions Anguilles MIGADO

- ◉ [Animation du GT Gogepomi et coordination des actions et réflexions sur le territoire COGEPOMI \(Syndicats bv, FDAAPPMA, bureau d'étude...\)](#)
- ◉ [Suivis des migrations et marquages-recaptures](#)
- ◉ [Poursuite et finalisation recensement obstacles sur les cours d'eau liste A SDAGE, des potentialités dans les marais](#)
- ◉ [Indicateurs de colonisation par pêches électriques](#)
- ◉ [Premiers tests de gestion des ouvrages de protection à la mer](#)
- ◉ [Développement protocole suivi pêche à la ligne](#)
- ◉ [Mise en place des Rivières pilotes](#)
- ◉ [Nouvelle action 2010](#)



◉ Animation et coordination des actions et réflexions pour la sauvegarde de l'anguille

-Animation du GT anguilles COGEPOMI

-Coordination des actions et réflexions de restauration afin d'assurer la cohérence des actions et méthodologies

-Appui technique aux syndicats de bassins versants, bureau d'étude ou financeurs potentiels, dans la mise en place des mesures de gestion

-Veille sur les techniques développées et les avancées des actions dans le cadre du PLAGEPOMI

-Elaboration et diffusion de plaquettes d'information semestrielles

- En 2010 prévoir de travailler sur les sites de repeuplement : affiner la sélection des sites présélectionnés.

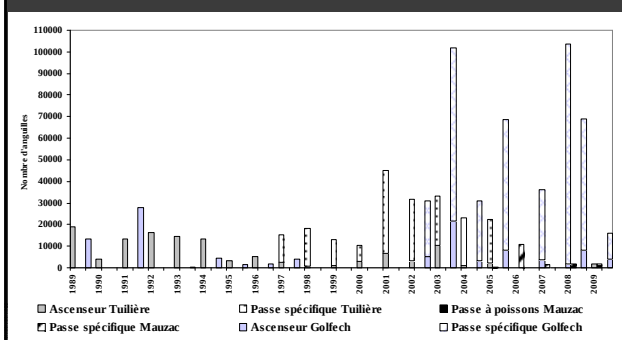


Suivis des migrations

	2009	Ascenseur ou pap	Passe spécifique
Tuilières		420	2.029
Mauzac		1.000	900
Golfec		4 000	12 000



Marquages Pit-tag



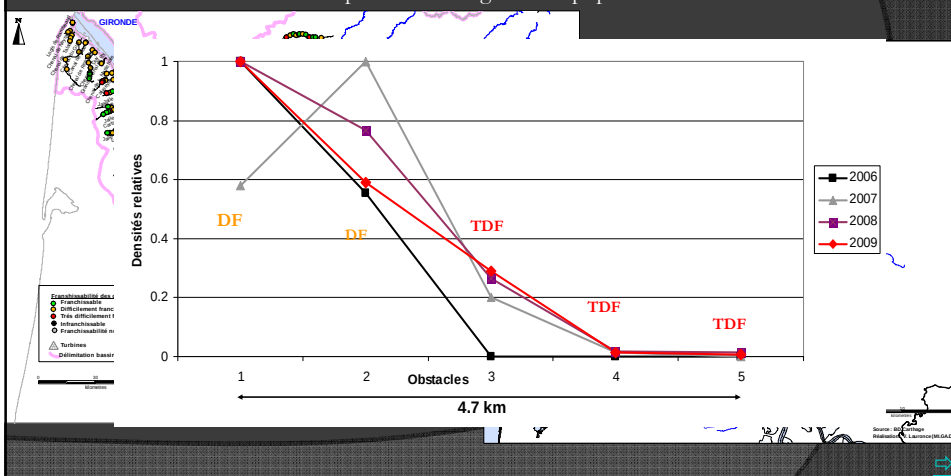
Nb anguilles marquées

Tuilières 1999 à 2005	4.198
Mauzac 2008	1.000
Tuilières 2009	1.250
Golfec 2005 à 2009	4.227

Taux de recapture moyen : 14%

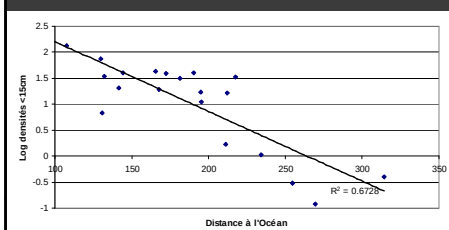
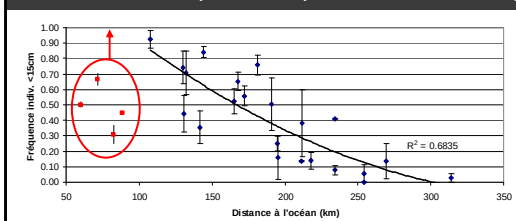
Recensement obstacles et expertise franchissabilité ou accessibilité

- 95 cours d'eau - 1.100 obstacles expertisés – 61% problème de franchissement
- 2.000km de canaux prospectés - 9% facilement accessible
- évaluation de l'impact des ouvrages sur la population



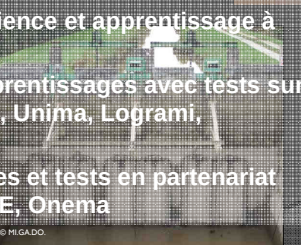
● Pêches électriques suivi recrutement fluvial

- Prospections depuis 2005
- Suivi front colonisation/ recrutement fluvial individus <15cm
- Réponse « rapide » et évolution de la population entrant dans le bassin
- 25 points de pêche dans bassin (1 année sur 2)



■ Tests de gestion des ouvrages de protection à la mer

- Gestion d'un seul ouvrage $\Rightarrow$ réouverture de 37% du linéaire des marais
- Tests de mode de gestion rustique, autonome, en respect des secteurs amont
- Tests sur 2 sites en 2009 et 3 en 2010
- Simulations hydrauliques, mise en place des systèmes de gestion, et suivis de l'efficacité, de l'impact sur usages amont et des possibilités d'amélioration du système



- Premiers retours d'expérience et apprentissage à valider en 2010
- Mise en commun des apprentissages avec tests sur d'autres sites (GHAAPPE, Unima, Logrami, Onema...)
- Développement protocoles et tests en partenariat avec Cemagref, GHAAPPE, Onema



- Accompagnement dans la mise en place d'une méthodologie de suivi et de connaissances sur pêcheries à la ligne
 - Développée en Gironde en 2009 – en attente de recevoir les enquêtes
 - ✓ FDAAPPMA 33 et MIGADO développent l'enquête en collaboration avec partenaires (FNPF, Logrami...)
 - ✓ FDAAPPMA33 distribuent enquêtes et enquêtes de terrain
 - ✓ MIGADO enquêtes de terrain, saisie et traitement des données
 - En 2010, continuer en Gironde et étendre les enquêtes à d'autres départements en adaptant le protocole aux caractéristiques du département



Travail avec le Cemagref / mise en relation captures => stock en place (projet)



- Mise en place des Rivières pilotes : Engranne et Lisos
 - Rétablir la libre circulation sur tout le cours d'eau – démarche multi-partenaire / volontariat des propriétaires (pas d'obligation réglementaire)
 - Rétablissement libre circulation pour l'anguille, voire multi-espèces dans la mesure du possible (à favoriser)
 - Suivi état de la population d'anguille et évolution / efficacité aménagement
 - Démarche de sensibilisation et concertation avec partenaires locaux
 - Propositions d'aménagement des 2 premiers obstacles aval sur l'Engranne et 4 aval sur le Lisos en 2009 – obstacles amont en 2010
 - Elaboration de fiches techniques de transfert d'expérience et méthodologie







- Réseau de caractérisation de la population d'anguilles dans le cadre du PGA
 - Nouvelle action 2010 – en partenariat avec FDAAPPMA 33, PNR Landes de Gascogne
 - Suivi à mettre en place dans le cadre du volet national du Plan de gestion national
 - Réseau de caractérisation de la population d'anguilles dans le bassin
 - Evaluer la population d'anguilles jaunes
 - Évaluer l'échappement d'anguilles argentées à l'échelle nationale (modélisation ONEMA)
 - Réseau de pêches électriques
 - 40aine de points sur le bassin Garonne Dordogne
 - 15aine de points sur le bassin de la Leyre



- Les actions EDF
- Les actions Anguilles EptB Charente



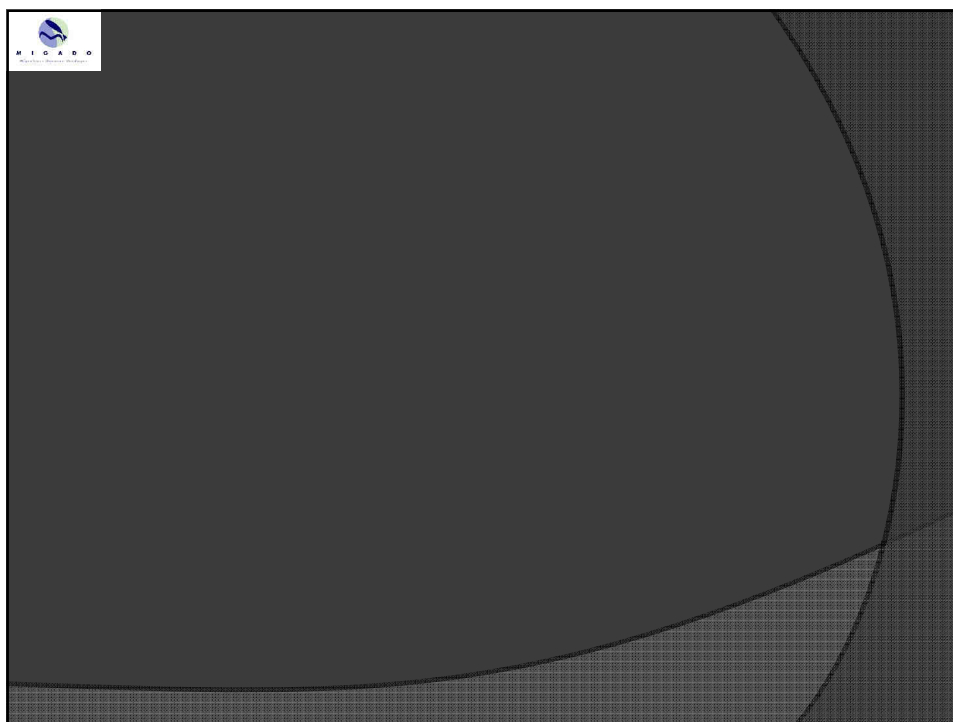
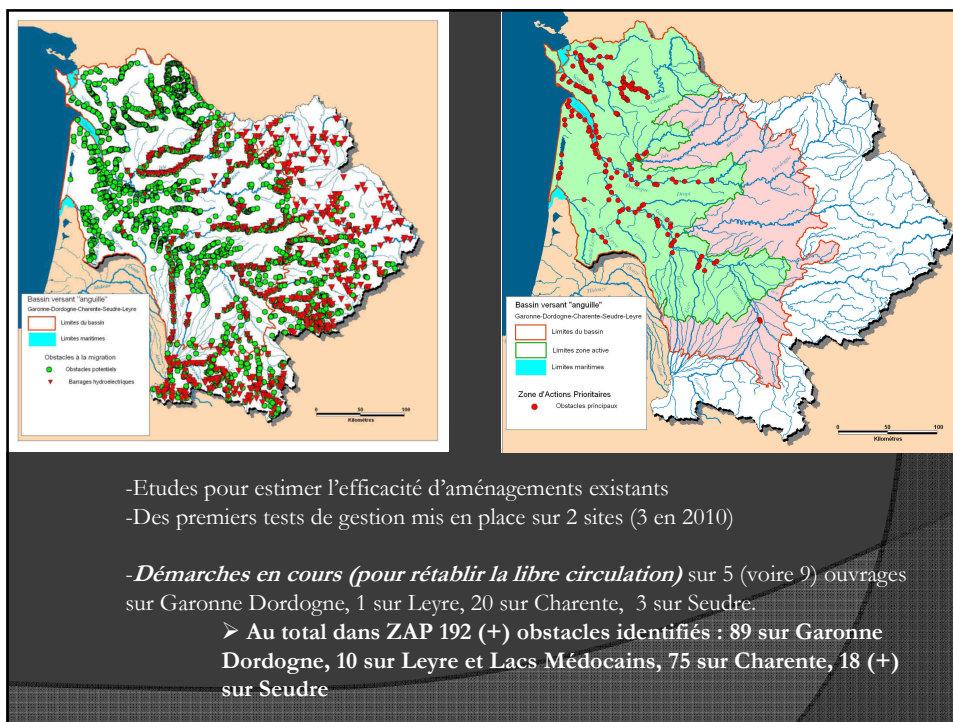
Mise en parallèle des actions avec les mesures du PLAGEPOMI

- ◉ Voir tableau fourni
- ◉ Actions non prévues devant être prises en compte et mises en place avant 2012
 - Compléter les contrôles de migration sur les différents sous-bassins (SB02)
 - **Définir les stratégies de repeuplement en anguilles (SS05)**
 - **Etablir un suivi de la contamination en anguilles (SB05)**
 - Recherches sur la relation migrateurs – gestion quantitative de l'eau (AC01)



Le Plan de gestion anguilles

- ◉ En attente de validation par l'Europe (fév. 2010 ?)
- ◉ Ministères ont demandé à ce que les actions soient mises en place dès 2009
- ◉ Etat d'avancement de la mise en place de quelques actions :
 - Pêcheurs professionnels marins envoient déclaration toutes les 48h
 - Pêcheurs professionnels fluviaux le feront dans les prochains jours
 - Les ouvrages de la ZAP



Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille		sous-actions	Période	Budget global de l'action	Dpts concernés	Financement envisagés	
MI.GA.DO.	- FDAAPPMA (enquête pêche ligne) - syndicats de rivières - ONEMA - CEMAGREF - GHAAPE	Gironde Garonne Dordogne	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne (AANG10)		- suivi front de colonisation - indicateur du recrutement fluvial - évaluation de l'impact des ouvrages sur la population d'anguilles - suivi des rythmes de franchissement des anguilles au niveau de Tuilières, Golfech et Mauzac - tests de gestion des ouvrages de protection à la mer - développement protocole enquête pêche à la ligne (différents départements) - synthèse des connaissances sur l'état sanitaire des anguilles	SB04 LC03 AC02 LC03 AC02 1717 SH04	Janv-Dec 2010	62 971 €	- 33, 47, 24 (82, 32)	
	- FDAAPPMA 33 - FDAAPPMA 47 - syndicats de rivières	Gironde Garonne Dordogne			- état de la population d'anguilles - sensibilisation, communication propriétaires et acteurs locaux - démarrage des projets d'aménagement des ouvrages aval - études avant-projet aménagement obstacles amont - Organisation des réunions du GT Ang COGEPOMI	LC05 LC04 AC02				
	tous les partenaires du territoire COGEPOMI	Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Coordination des actions et réflexion pour la sauvegarde de l'anguille s sur le territoire COGEPOMI (AANG10)		- Suivi de la mise en place des mesures du PLAGEPOMI, dont certaines reprises dans le PGA - Assurer la cohérence des actions dans le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, transfert de connaissances et méthodologies avec les techniciens rivières, fédérations de pêche et acteurs locaux.	AN01	Janv-déc 2010	15 340 €	tous les départements du territoire COGPEOMI	
MI.GA.DO.	- FDAAPPMA 33 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - Syndicat et techniciens de bassin versant	Gironde Garonne Dordogne Leyre	Réseau de caractérisation de la population d'anguilles dans le bassin Gironde Garonne Dordogne et Leyre dans le cadre du PGA (ARANG10)	- Réseau de pêches électriques sur le bassin Gironde Garonne Dordogne - Réseau de pêches électriques sur le bassin de la Leyre		PGA	Janv-déc 2010	46 323 €	Tous les départements des bassins versants concernés	Europe AEAG Région Aquitaine
MI.GA.DO.		Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Golfech			SB01	Janv-Dec 2010	pris en compte dans le programme général Aquitaine et Midi-Pyrénées	24, 82	Europe AEAG EDF
MI.GA.DO.	- FDAAPPMA 33	Dronne	suivi station de contrôle et passe spécifique anguille sur l'axe Dronne (Montfourat)			SB03	Avril-août 2010	pris en compte dans le programme général Aquitaine	- 33	Europe AEAG Région Aquitaine
EDF	- ECOGEA - MI.GA.DO. - AAIPPEDG	Dordogne	Suivi de la dévalaison des anguilles à Tuilières	- mise en place d'une pêcherie en amont - arrêt des turbines du 1/9 au 31/12 pendant la nuit		LC12	sept-déc 2010	220 000 €	- 24	EDF AEAG
EDF	- ONEMA	Garonne Dordogne	plan d'action pour l'équipement des ouvrages EDF inclus dans la ZAP (cf power point)			LC05 - (AC02)	2010-2014			EDF
EDF		Dordogne	Réalisation d'une passe à anguilles en rive gauche à Bergerac			LC05 - (AC02)	2010-2011	100 000 €	- 24	EDF
EDF		Dordogne	Installation du biomoniteur Migromat ® à Tuilières		cf programme recherche R&D national	AC03	Janv-Dec 2010			EDF
AADPPEDG		Gironde	Suivi carnets de pêche professionnelle fluviale			SH02	2010	19 000 €	- 33	AEAG CG33 CRAquitaine
EPTB Charente	- FDAAPPMA 16, 17 et 86 - association des amateurs aux engins - CREA - CRPMEM PC - CLPM Marennes - DRAM PC - Groupement Régional des Fd de Pêche - ONEMA	Charente	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente	- réseau d'inventaires spécifiques "jeunes anguilles" - mise en place d'un protocole de collecte des données avec les pêcheurs professionnels maritimes (+ Seudre) - appui technique sur aménagements des ouvrages de la ZAP - appui technique sur l'anguille, transfert de connaissances et méthodologie - mise en place d'un tableau de bord - communication via outils et réunion d'information	SB04 SH01 LC13 - LC04 AN01 AN01 CS03	Janv-déc 2010		16, 17, 79, 86	- Europe - AEAG - Région PC - EPTB Charente - Groupement Régional des Fd de Pêche	
	- Groupement Régional des Fd de Pêche - FDAAPPMA 17 - CREA - CRPMEM PC - CLPM Marennes - DRAM PC - AAPPMA Seudre-Atlantique - ONEMA	Seudre	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin de la Seudre	- réseau d'inventaires spécifiques "jeunes anguilles" - enquête pêche à la ligne - appui technique sur aménagements des ouvrages de la ZAP - appui technique sur l'anguille, transfert de connaissances et méthodologie - mise en place d'un tableau de bord - communication via outils et réunion d'information	SB04 SH04 LC13 - LC04 AN01 AN01 CS03	Janv-déc 2010		17	- Europe - AEAG - Région PC - EPTB Charente - Groupement Régional des Fd de Pêche	
EPTB Charente	- Groupement Régional des Fd de Pêche - CREA	Charente	Suivi de la station de comptage de Crovin			SB02 SB03	mars - décembre 2010		16	- Europe - AEAG - Région PC - EPTB Charente - Groupement Régional des Fd de Pêche
FDAAPPMA 17		Seudre	Suivi de la passe à civelles de Saujon			SB03	avril - juillet 2010		17	
FDAAPPMA 33		Lacs médocains	Suivi au niveau de la passe à anguille du Pas du Bouc (Le Porge)	suii allégée 6 mois pluri-annuel (3 ans)		SB03	février à juillet 2010	33000 (?)	- 33	- Europe ? - AEAG ? - CG 33 ? - FNPF - FD 33
FDAAPPMA 33		Lacs médocains	Actions pour l'anguille européenne	- suivi de la population d'anguilles sur les tributaires des Lacs Médocains (6 pêches)		SB04 LC05 - LC07	Mai-juillet 2010		- 33	- Europe - AEAG - CG 33 - FNPF - FD 33
ONEMA		Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Accompagnement dans la mise en œuvre et suivi des résultats du PGA				2010			
ONEMA	SPEMA	Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Expertise ouvrages de la ZAP sur l'ensemble du territoire COGEPOMI			Etude	1er sem 2010			
ONEMA	SPEMA	Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Continuité de l'expertise ouvrages de la ZAP sur l'ensemble du territoire COGEPOMI			Etude	2e sem 2010			
ONEMA	SPEMA	Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Continuité de l'expertise dans le cadre de la démarche de classement des cours d'eau - ROE	définir urgences pour l'anguille et priorisation des cours d'eau listes de cours d'eau soumises à consultation par l'état		Etude	2010			
GHAAPE - ONEMA		Charente	Tests de gestion d'ouvrages de protection à la mer en Charente (prés Rochefort)			Etude				
CUB	ONEMA	Jalle de Blanquefort - Façade atlantique	Etude en vue de l'adaptation des ouvrages de protection à la mer (Jalle de Blanquefort)				2010 -2012 ?			
CREAA	- CEMAGREF - ASA	Marais de Brouage, Seudre	PROJETProgramme Interreg AMARIS (2010-2012)	Sur BROUAGE (travail avec les ASA) - inventaires des habitat potentiels - Présence et qualité des anguilles (échantillonnage + enquête pêche) - étude gestion portes à flot, test de mode de gestion pour l'anguille - transfert connaissances et méthodologies, rédaction règlement d'eau Sur SEUDRE - Suivi de l'impact de la réhabilitation	LC13 étude	2010 à 2012	en attente d'une réponse de l'europe 158,000 pour 3 ans	- 17	Région Poitou Charente Europe	
CREAA	- CEMAGREF	Marais Salés charentais	Programme de Recherche SEACASE (2007-2009) Atelier: Management intégré des marais côtiers pour une pêcherie d'anguilles durable	- Présence et qualité des anguilles dans les différents marais salés - étude des modes de gestion du marais salé		étude	Fin du projet en janvier 2010	135000 pour 3 ans	- 17	Région Poitou Charente Europe
Asa de réhabilitations des fossés à Poissons de Seudre et d'Oléron	- UNIMA (Maitre d'œuvre) - animation est assurée par la Communauté de Communes du bassin de Marennes	Seudre	Programme de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre	Réalisation de la première tranche de réhabilitation en 2009, Tranche deux prévue pour l'été 2010		GH08	juillet à septembre 2010 : tranche 2	1170000 pour 3 ans	- 17	Région Poitou Charente CG17 FEADER
Cemagref	MIGADO, Fédération de pêche, Conservatoire, Creaa	GGD	Indices de colonisation basés sur les petits individus (< 30 cm) en eau douce et en zone salée (colonisation)			Etude	2010-2011			CPER
- CEMAGREF - GHAAPE	- FDAAPPMA 33	passe à anguilles Pas du Bouc		marquages et tests d'efficacité passe à anguilles		SB04 LC07	Mai-juillet 2010			
Ghaappe-Cemagref	Fédérations de Pêche, Parc poitevin	Lacanau-Arcachon/ Marais poitevin/ Seudre	Comportement de l'anguille face à l'obstacle-Retombées en termes de dispositif de franchissement (colonisation)			Etude	2010-2011			ONEMA / CPER
Cemagref	Universités Bordeaux et Pau	GGD et autres bassins	Analyse microchimique - Signature du territoire de vie (stock en place)			Etude	2010-2011			CPER
Cemagref		GGD	Croissance et territoire de vie au sein du BV (stock en place)			Etude	2010-2011			CPER
Cemagref	Associations de pêcheurs et Migado (lignes)	GGD	Analyse des captures des amateurs aux engins et filets (sotck en place -projet)			Etude	2010-2011			
Cemagref		bilan biblio	Connaissances en milieux profonds (> 2 m) et pistes méthodologiques (stock en place)			Etude	2010			ONEMA
Cemagref- Université Bordeaux		GGD et Saint-Laurent	Qualité des individus et signature biochimique (puce ADN) - argentée			Etude	2010-2011			Recherche Aquitaine-Midi Pyrénées + ANR (projet)

Prévisionnel des Mesures Plagepomi Anguilles - Période 2008-2012

Légende
Texte **Bleu** : mesures achevées
Texte **vert** : mesures en cours
Texte **rouge** : mesures non commencées
fond **bleu clair** = mesure dont l'anguille peut profiter
Texte **gras** : mesures spécifiques anguilles
Texte *italique* : mesure non pilotées par le groupe technique anguille
Texte gris clair : ne concerne pas l'anguille

Thème mesures	Code mesure	Titre mesure	Priorité	Commentaires	Plan national Anguilles	Note Priorité PLAGEPO MI	Note GT Ang	Note GMG	Note groupe Dordogne	Note groupe Charente
Gestion des habitats	GH01	Prendre en compte les migrateurs dans la protection et la restauration des milieux aquatiques	oui	Coût indirect	1	1	2	3		
	GH02	Mettre en place une gestion des débits compatible avec les poissons migrateurs	oui	Coût indirect	1	1	2	2		
	GH03	Mieux prendre en compte les poissons migrateurs dans les procédures administratives	oui	Coût indirect	1	1	2	3		
	GH04	Améliorer la connaissance des habitats de grande alose		Ne concerne pas l'anguille			0	0		
	GH05	Améliorer la connaissance des habitats des lamproies et des larves de lamproies marines		Ne concerne pas l'anguille			0	0		
	GH06	Améliorer la connaissance des habitats des saumons		Ne concerne pas l'anguille			0	0		
	GH07	Améliorer la connaissance des habitats des aloses feintes	oui	Ne concerne pas l'anguille		1	1	0		
	GH08	Restaurer les habitats	oui	Seudre (ASA de réhabilitation des fossés à poissons / CREAA)	1	1	2	2		
	GH09	Limiter les impacts des pompages du CNPE du Blayais		Ne concerne pas l'anguille	1		1	0		
	GH10	Caractériser les problèmes liés au bouchon vaseux	oui	Coût indirect	1	1	2	2		
	GH11	Caractériser les problèmes liés aux éclusées et établir des préconisations	oui			1	1	2		
	GH12	Réduire l'impact des éclusées	oui	Ne concerne pas l'anguille		1	1	2		
	GH13	Etablir des diagnostics "migrateurs" sur les sites dégradés en qualité de l'eau	oui	Coût indirect		1	1	2		
Libre circulation	LC01	Prendre en considération les cours d'eau à enjeu "migrateurs"	oui	Coût indirect	1	1	2	1		
	LC02	Caractériser les barrières biologiques au niveau des barrages et tenter de les réduire					0	0		
	LC03	Evaluer la franchissabilité des obstacles par les anguilles	oui	MIGADO, ONEMA	1	1	2	1		
	LC04	informer les administrations sur les techniques de franchissement adaptées aux anguilles		Coût indirect MIGADO, EptB Charente	1		1	0		
	LC05	améliorer la montaison des anguilles en zone active et sur les axes majeurs de migration	oui	MIGADO , EDF, FDAAPPMA 33, CUB, GHAAPPE, ONEMA	1	1	2	1		
	LC06	améliorer la libre circulation dans l'estuaire de la Gironde	oui	Concerne la digue de Macau		1	1	2		
	LC07	Contrôler le fonctionnement des passes à poissons	oui	pour les passes spécifiques anguilles	1	1	2	1		
	LC08	améliorer la montaison dans le sous bassin Garonne	oui	CEMAGREF, GHAAPPE, MIGADO	1	1	2	2		
	LC09	Améliorer la montaison sur la zone amont du sous bassin Garonne	oui		1	1	2	2		
	LC10	Améliorer la dévalaison sur le sous bassin Garonne	oui		1	1	2	2		
	LC11	Améliorer la montaison sur le sous bassin Dordogne	oui		1	1	2	0		
	LC12	Améliorer la dévalaison sur le sous bassin Dordogne	oui	EDF	1	1	2	0		
	LC13	Améliorer la montaison et la dévalaison sur le sous bassin Charente	oui	EptB Charente, CREAA, GHAAPPE, ONEMA	1	1	2	0		
Gestion de la pêche								0		
	GP01	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des civelles	oui	Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect		1	1	1		
	GP02	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des anguilles jaunes et argentées	oui	Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect		1	1	2		
	GP03	Conforter l'interdiction de pêche d'anguilles de dévalaison		Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect	1		1	0		
	GP04	Sensibiliser aux bonnes pratiques de pêche à la ligne à la ligne de l'alose feinte					0	1		
	GP05	Interrompre les autorisations de pêche des grandes aloses afin de restaurer le stock	oui	Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - financement du moratoire pas l'Etat		1	1	1		
	GP06	Harmoniser la gestion de la pêche maritime, estuarienne et fluviale		Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect			0	0		
	GP07	Harmoniser les réglementations départementales		Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect			0	0		
	GP08	Suspendre les licences des pêcheurs condamnés		Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect			0	0		
	GP09	Etudier les modalités d'application de la relève décadaire		Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect			0	0		
	GP10	Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguille		Mesure réglementaire, non gérée par le bassin - Coût indirect	1		1	0		
Soutien de stock								0		
	SS01	Veille sur la réintroduction de la grande alose dans le Rhin		Coût indirect			0	0		
	SS02	Poursuivre le repeuplement en saumon	oui			1	1	3		
	SS03	Evaluer les plans de soutien et repeuplement	oui			1	1	2		
	SS04	Adapter l'effort de production de saumons de repeuplement en Garonne		Coût indirect			0	1		
	SS05	Définir les stratégies de repeuplement en anguille	oui	propositions à affiner en 2010 - prévue		1	1	1		
Suisvis biologiques								0		
	SB01	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle	oui	MIGADO	1	1	2	1		
	SB02	Compléter les contrôles des migrations sur les différents sous bassins		Monfourat - Prévue en 2010 - aménagement non prêts pour les suivis Crouin Eptb Charente	1		1	1		
	SB03	Mise en place de nouvelles stations de contrôle spécifiques pour l'anguille	oui	Prévue en 2010 - station de contrôle de Crouin et Saujon - Eptb Charente et FDAAPPMA 17	1	1	2	1		
	SB04	Poursuivre le suivi des indicateurs de population d'anguille	oui	Déjà en cours Pas du Bouc - FDAAPPMA 33 MI.GA.DO., EptB Charente, FDAAPPMA 33	1	1	2	1		
	SB05	Etablir un suivi de la contamination des anguilles	oui	MIGADO (synthèse données sanitaire existantes) Rajouter des actions rapidement	1	1	2	1		
	SB06	Poursuivre le suivi de la reproduction de la grande alose	oui			1	1	2		
	SB07	Suivre le recrutement en juvéniles de grande alose	oui			1	1	1		
	SB08	suivre les indicateurs d'abondance des aloses feintes	oui			1	1	1		
	SB09	suivre la reproduction naturelle des saumons et des truites de mer	oui			1	1	2		
	SB10	suivre la reproduction des lamproies marines	oui			1	1	1		
	SB11	évaluer l'impact des silures sur la population des migrateurs					0	0		
Suisvis halieutiques								0		
	SH01	Elaborer des bilan annuels de l'exploitation halieutique	oui	coût indirect réalisation services de l'Etat (?) Eptb Charente pour pêcheurs pro marins	1	1	2	1		
	SH02	Assurer un suivi halieutique des pêcheries professionnelles	oui	AADPPEDG		1	1	1		
	SH03	Assurer un suivi halieutique des pêcheries amateurs aux engins	oui	Mesure non prise en charge par le bassin - coût indirect	1	1	2	1		
	SH04	évaluer la pêche de l'anguille à la ligne		MIGADO, EptB Charente	1		1	0		
	SH05	Suivre la pêche des aloses à la ligne		Coût non estimé			0	0		
	SH06	Estimer les captures d'aloses en mer		Mesure non prise en charge par le bassin			0	0		
	SH07	suivre la pression de pêche des aloses feintes		Coût non estimé			0	0		
	SH08	estimer les captures accidentelles de saumon		Coût non estimé			0	0		
Animation, communication - sensibilisation	AN01	Conforter l'animation des programmes migrateurs	oui	MI.GA.DO., EptB Charente	1	1	2	3		
	CS01	Renforcer la communication vers les administrations	oui	non estimé		1	1	3		
	CS02	Renforcer la communication vers les institutionnels	oui			1	1	3		
	CS03	Renforcer la communication vers le grand public	oui	EptB Charente		1	1	3		
Amélioration des connaissances								0		
	AC01	Recherches sur la relation migrateurs - gestion quantitative des eaux			1		1	0		
	AC02	Recherches sur la colonisation des anguilles	oui	MI.GA.DO., EDF, GHAAPPE, ONEMA, CEMAGREF, CUB	1	1	2	1		
	AC03	Recherche et développement sur la problématique turbines et anguilles	oui	EDF	1	1	2	1		
	AC04	Recherches sur la survie des alosins de grande alose	oui			1	1	1		
	AC05	Recherches sur la problématique turbines et lamproies marines					0	0		
	AC06	Recherches sur le franchissement des ouvrages par les lamproies marines à la montaison					0	0		
PGA								0		
	PGA	Réseau de caractérisation de la population d'anguilles dans les bassins français		MI.GA.DO.	1		1	0		
Mises en œuvre du plan de gestion	MP01	Structuration des groupes techniques du cogepomi								
	MP02	Mise en place d'un tableau de bord sur les espèces et les actions								
	MP03	Etablir des échanges recherche cogepomi								
	MP04	Planifier les travaux du Cogepomi								
	MP05	Programmation et gestion financière des programmes								
	MP06	Bilan annuel des opérations et de leurs financements								
	MP07	Bilan annuel des infractions								
	MP08	Modification du plagepomi								
	MP09	Evaluation finale du Plagepomi								

PROGRAMME PROVISIOIRE ANGUILE 2010																																						
M.I.G.A.D.O.		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
		PROGAN	AACTANG10 ARVANG10 AANG10 PROGAN10P Total regroupé programmation 2009	14400,00 30170,00 1000,00 85240,02 130810,02 161688,55		47905,01	36,62%		65 405,01	50,00%		2 000,00	1,53%	11 500,00	8,79%																4 000,00	3,06%		130 810,02	100,00%	0,00		
						51668,70	31,90%		79884	49,40%				11500	7,11%																4000	2,47%	14633,87	9,05%				
		Unique	ARANG10	46323,63		13 897,09	30%		23 161,82	50,00%							9 264,73	20,00%																	46 323,63	100,00%	0,00	
	TOTAL ANGUILE			177 134		61 802,10	34,89%		88566,83	50,00%		2000,00	1,13%	11500,00	6,49%	0,00	0,00%	9264,73	5,23%												4 000,00	2,26%		177 133,65	100,00%	0,00		
EptB Charente		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
			Actions Anguilles Charente			0,00	40,00%	0,00	30,00%															0,00	10,00%					0,00	20,00%	0,00	#DIV/0!	0,00				
			Actions Anguilles Seudre				40,00%		30,00%																10,00%					20,00%	0,00	#DIV/0!	0,00					
			Suivi station Crouin				40,00%		30,00%																10,00%				20,00%	0,00	#DIV/0!	0,00						
	TOTAL ANGUILE			0			0,00	40,00%	0,00	30,00%														0,00	10,00%					0,00	20,00%	0,00	#DIV/0!	0,00				
FDAAPPMA 17		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
			Suivi passe Saujon																											0,00		0,00	#DIV/0!	0,00				
	TOTAL ANGUILE			0			0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!														0,00	#DIV/0!					0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00				
FDAAPPMA 33		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
			Suivi Pas du Bouc	33000,00		0,00		0,00		0,00					0,00															6 600,00	20,00%	6 600,00	20,00%	26 400,00				
			suivi populations anguilles			0,00		0,00		0,00					0,00															0,00	20,00%	0,00	#DIV/0!	0,00				
	TOTAL ANGUILE			33 000		0,00	0,00%		0,00	0,00%		0,00	0,00%		0,00	0,00%														6 600,00	20,00%	6600,00	20,00%	26400,00				
AADPPEDG		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
			Enquêteur halieutique	16000,00		0,00		1 600,00	10,00%					3 200,00	20,00%			3200	20,00%										3 200,00	20,00%	11 200,00	70,00%	4 800,00					
	TOTAL ANGUILE			16 000		0,00		1600,00	10,00%					3200,00	20,00%			3200,00	20,00%											3200,00	20,00%							
EDF		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
			Suivi dévalaison Tuil	220 000,00				?																					220 000,00	100,00%		220 000,00	100,00%	0,00				
			Passe à anguilles Bergerac	100 000,00																									100 000,00	100,00%		100 000,00	100,00%	0,00				
			Plan action équipement ouvrages ZAP																										100 000,00	100,00%		100 000,00	#DIV/0!	100 000,00				
			Test Migromat Tuilières																																			
	TOTAL ANGUILE			320 000																									420 000,00	420,00%		320000,00	100,00%	0,00				
CUB		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
			Etude adaptation ouvrages protection à la mer	35000,00																										35 000,00	100,00%	35 000,00	100,00%	0,00				
	TOTAL ANGUILE			35 000																										35000,00	100,00%							
CREAA	MO ASA	Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement		Contrôle		Reste à financer	
			Programme AMARIS	53 000,00			26 500,00	50,00%							?	35 % ?														7 950,00	15,00%	34 450,00	65,00%	18 550,00				
			Seacase	45 000,00			22 500,00	50,00%											22 500,00	50,00%													45 000,00	100,00%	0,00			
			Réhab fossés poissons Seudre	390 000,00			156 000,00	40,00%											78 000,00	20,00%					78 000,00	20,00%			78 000,00	20,00%	390 000,00	100,00%	0,00					
	TOTAL ANGUILE			488 000			205 000,00	42,01%											100 500,00	20,59%					78 000,00	15,98%			85 950,00	17,61%	469 450,00	96,20%	0,00					
TOTAL Actions Anguilles		Dossiers Regroupés.	Dossiers	ou S. dossiers	EuropeA		EuropePC		AEAG		ONEMA		FNPF		CG24		CG33		CG47		CRA		CRPC		CG16		CG17		EDF		Lyonnaise de Eaux		Autofinancement					
	TOTAL ANGUILE			1 069 134		61 802,10	5,78%	205 000,00	19,17%	90 166,83	8,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 000,00	0,19%	14 700,00	1,37%	0,00	0,00%	12 464,73	1,17%	0,00	0,00%	100 500,00	9,40%	0,00	0,00%	78 000,00	7,30%	420 000,00	39,28%	4 000,00	nature	130 750,00	12,23%	

ANNEXE 7



L'anguille dans le Bassin Gironde Garonne Dordogne

Sommaire :

- Page I : l'anguille et les marais annexes de l'Estuaire
- Page II et III : les ouvrages de protection à la mer
- Page IV : les suivis mis en place...
- Page IV : dernières nouvelles...



L'anguille et les marais annexes de l'Estuaire

Les marais annexes de l'Estuaire de la Gironde, comme la plupart des estuaires français représentent des habitats potentiels très importants pour la population d'anguilles. Cependant, de nombreux ouvrages de protection à la mer empêchent les espèces piscicoles, et principalement les civelles, de pénétrer dans ces secteurs.

La principale fonction de ces ouvrages est de limiter l'entrée des eaux de l'estuaire, à marée montante, par une fermeture automatique avec le flot. Sur l'Estuaire de la Gironde, la plupart des portes à flot recensées se ferment en moins de 5 min. Ces portes contrôlent l'accès à 96% des habitats potentiels présents dans les marais.

Le rétablissement de la libre circulation, au niveau de ces seuls ouvrages, permettrait aux anguilles la reconquête amont de 37% du linéaire total.

**Association
MI.GA.DO.
(Migrateurs
Garonne Dordogne)**

Animation

Vanessa Lauronce

17 cours Xavier Arnozan

33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 30 34 20

Port. : 06 07 57 85 77

E-mail:

lauronce.migado@wanadoo.fr

Siège social

18 ter rue de la Garonne

47520 Le Passage d'Agen

Tél. : 05 53 87 72 42

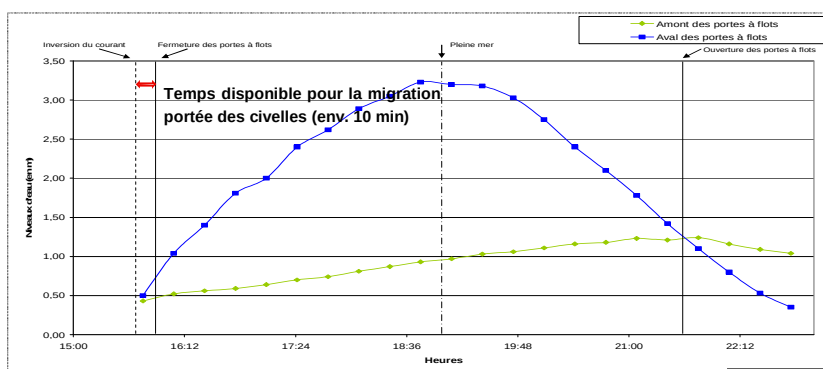
<http://www.migado.fr>



Premier point de blocage pour la migration de montages

© MIGADO.

La plupart de ces dispositifs, tels qu'ils sont gérés actuellement, se ferment en début de marée, et bloquent ainsi les civelles et autres poissons en aval.



⇒ **La fermeture rapide des portes (env. 10 min.) réduit fortement les flux migratoires.**

© M.I.G.A.D.O.

[illegible]

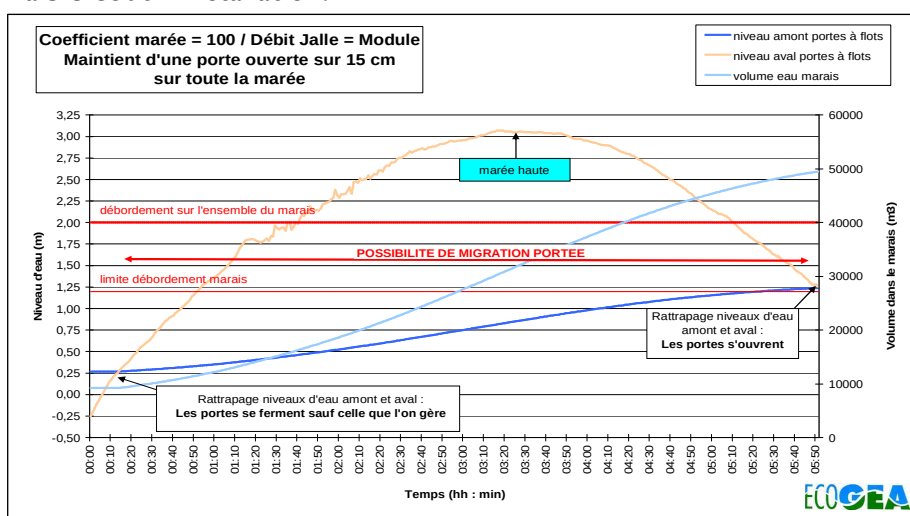
La gestion de ces ouvrages de protection à la mer devra permettre d'augmenter le temps d'ouverture pendant le flot, pour permettre la migration piscicole.

e protection à la mer

ision des anguilles et des autres espèces piscicoles

Quelles sont les premières solutions envisagées pour faciliter leur franchissement ?

Les aménagements envisagés doivent permettre **d'augmenter la fenêtre de migration des individus**, en ralentissant ou empêchant la fermeture des ouvrages pendant le flot, tout **en respectant les usages amont** n'entraînant ni débordement ni impact sur les autres usages. De plus les modes de gestion testés ne nécessitent quasiment aucune intervention humaine une fois mis en place et auront un faible coût d'installation.



⇒ La solution testée sur le marais d'Arcins, pourvu de **portes à flot**, en partenariat avec le Syndicat Mixte du bassin versant des jalles de Cartillon et de Castelnau, est la **mise en place de cales empêchant la fermeture des portes à flot pendant toute la marée montante**. Testée depuis 2009, la solution montre des résultats prometteurs.



Cales en place sur les portes à flot,
← à marée montante et
à marée basse →



Afin d'identifier des modes de gestion adaptés aux autres types d'ouvrages de protection à la mer, efficaces pour les espèces piscicoles présentes, des tests sont en cours sur deux autres sites équipés :

✓ de **clapets à axe horizontal**



✓ de **portes à flot équipées de vantelles**



Quels sont les suivis développés afin d'estimer l'efficacité des systèmes de franchissement ?

Différents types de suivis se développent autour de ces tests de gestion, non seulement afin d'évaluer l'efficacité du système en terme de franchissement piscicole, mais également afin d'affiner les connaissances sur l'anguille en terme de migration de montaison. L'objectif, par la suite, est d'optimiser les modes de gestion proposés, et de mesurer l'impact sur les usages amont.

Les suivis mis en place consistent en :

- ✓ des pêches électriques dans la zone de marais amont afin d'évaluer l'évolution de la population piscicole présente dans le marais,
- ✓ des pêches expérimentales au filet au niveau des ouvrages, afin de cibler pendant les différentes phases de la marée montante les pics de migration des civelles,
- ✓ l'évaluation de la quantité de matière en suspension entrant dans la zone de marais tout au long d'un cycle de marée, afin de minimiser les envasements du secteur amont,
- ✓ la mesure des variations de salinité de l'eau pendant le flot, afin d'évaluer les impacts possibles sur les usages amont,
- ✓ des suivis, à différents coefficients de marée et dans différentes conditions météorologiques (inondations et débordements possibles de la zone amont).



Dernières nouvelles.....

✓ Enquête pêche à la ligne en Gironde

En collaboration avec la FDAAPPMA de Gironde, en 2009, une enquête auprès des pêcheurs à la ligne du département a été lancée dans le but de mieux comprendre et connaître les captures sur l'espèce anguille dans le département. Cette enquête est **téléchargeable sur le site de la FDAAPPMA Gironde** (www.federation-peche-gironde.com) **et sur le site de MI.G.A.DO.** (www.migado.fr).

Elle sera certainement étendue à d'autres départements du bassin l'an prochain.

✓ Point sur le Règlement européen

Dans le cadre du Règlement européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille, le plan de gestion national et local par bassin a été envoyé à l'Europe en décembre 2008. Le Plan Anguille français est actuellement en attente de validation par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).

Cependant, les services du Ministère de l'Environnement (MEEDDAT), de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont d'ores et déjà établi un calendrier de mise en œuvre des principales mesures proposées.

Prochainement seront mises en place les mesures de réduction de l'effort de pêche (réduction de 30% sur 3 ans) sous forme de modifications des périodes de pêche pour l'anguille jaune et de quotas individuels par pêcheur pour le stade civelle. De plus, des premières actions sont en cours de développement afin de rétablir la libre circulation au niveau des ouvrages considérés comme prioritaires dans le plan.

Partenaires financiers, techniques et scientifiques



Les données figurant dans ce document ne pourront être exploitées de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de MI.GA.DO. et de ses partenaires financiers.